OBSERVATIONS

SUR LA LANGUE

ET

LA LITTÉRATURE PROVENÇALES.

DE L'IMPRIMERIE DE J. SMITH.

OBSERVATIONS

SUR

LA LANGUE

ET

LA LITTÉRATURE PROVENÇALES,

PAR A. W. DE SCHLEGEL.

> Cantars non pot gaire valer,
> Si d'inz del cor no mev lo chanz.
>
> BERNARD DE VENTADOUR.

PARIS,

A LA LIBRAIRIE GRECQUE-LATINE-ALLEMANDE,

RUE DES FOSSÉS-MONTMARTRE, N° 14.

1818.

OBSERVATIONS

SUR LA LANGUE

ET

LA LITTÉRATURE PROVENÇALES.

Les travaux de M. Raynouard sont destinés à remplir une grande lacune dans l'histoire littéraire du moyen âge. Tout le monde parloit des Troubadours, et personne ne les connoissoit. Il falloit donc naturellement s'attendre à ce qui est arrivé : c'est qu'on en a parlé à tort et à travers. Mais bientôt les littérateurs qui entreprendront de traiter ce sujet si important pour les origines de la poésie moderne n'auront plus d'excuse, s'ils ne font pas mieux que leurs devanciers.

Dans ces derniers temps, les efforts de plusieurs savans estimables ont contribué à éclaircir les antiquités de la langue et de la littérature françoises. Mais si quelques-uns, comme M. de Sainte-Palaye [1], se sont sérieusement occupés de la littérature provençale avant M. Raynouard, personne au moins n'a communiqué au public les résultats de ses

études. Un si long oubli est d'autant plus surprenant, que cette littérature doit intéresser non seulement les savans françois, mais aussi ceux d'Espagne et d'Italie [2], parce que plusieurs Troubadours célèbres sont nés dans leur pays, et que la poésie provençale, s'étant développée la première et ayant été fort répandue au dehors, n'a pu manquer d'avoir une grande influence sur la forma tion de la poésie espagnole et italienne. L'idiome provençal paroît avoir été parlé jadis dans quelques parties de l'Italie supérieure ; il existe encore comme langue vivante, sauf les altérations amenées par tant de siècles, en Catalogne, dans le royaume de Valence et dans les îles baléares, aussi bien que dans la France méridionale.

M. Raynouard a commencé le premier à défricher ce champ inculte. La tâche qu'il a entreprise, à lui seul, est si vaste et si difficile, qu'on diroit qu'elle eût suffi pour occuper une réunion de plusieurs savans pendant un nombre considérable d'années. Mais ce n'est pas d'hier qu'il s'y est préparé : ce qu'il donne au public est mûri par une longue étude; tous ses matériaux sont prêts; et, avec l'activité qu'il met à son travail, on peut espérer de le voir avancer rapidement, et d'être bientôt en possession de l'ensemble qui offrira un cours complet de littérature provençale.

Les écrits que nous avons sous les yeux [3] servent

d'introduction. Dans le premier, l'auteur remonte à l'origine de la langue romane, en rassemblant toutes les traces éparses qui nous en restent. Dans le second, il la saisit, pour ainsi dire, au moment même d'une formation plus régulière, et analyse les monumens les plus anciens conservés jusqu'à nos jours. Dans la grammaire enfin il développe les inflexions, les règles, les idiotismes de cette langue, telle qu'elle a été parlée et écrite à son époque la plus florissante, c'est-à-dire dans le douzième et le treizième siècle.

Le second volume de ce recueil, sous le titre de *Monumens de la langue romane*, contiendra les plus anciens textes originaux, soit en vers, soit en prose, accompagnés d'une traduction et de notes. Dans le troisième, qui s'imprime actuellement, et qui paroîtra en même temps avec le second, seront réunies les poésies amoureuses des Troubadours: dans la première moitié du quatrième, les *sirventès* et les *tensons;* en général, les pièces satiriques, politiques, morales et religieuses. La seconde moitié de ce volume renfermera les variantes, les vies des poëtes, telles qu'elles se trouvent dans les manuscrits, et quelques morceaux que l'éditeur n'a pas jugé à propos de placer dans les recueils précédens.

Dans le cinquième volume, un tableau comparatif des langues de l'Europe latine, et d'autres recherches philologiques serviront d'introduction à un glossaire de la langue romane, réservé pour les derniers volumes.

L'érudition de M. Raynouard est aussi étendue que solide; mais ce qui est bien plus admirable encore, c'est la critique lumineuse, la méthode vraiment philosophique qu'il apporte dans toutes ses recherches. Il n'avance rien sans avoir les preuves à la main; il remonte toujours aux sources, et il les connoît toutes. C'est là le véritable moyen de résoudre les problèmes historiques des temps obscurs, et de couper court à tous ces raisonnemens vagues sur ce qui auroit pu être; raisonnemens fort commodes, sans doute, pour déguiser l'ignorance de l'historien, mais inutiles et même nuisibles au lecteur pour la connoissance de ce qui a été.

Tous ceux qui ont eu la curiosité de fouiller eux-mêmes dans les manuscrits provençaux, seront d'accord avec moi, j'en suis persuadé, sur les immenses difficultés que M. Raynouard a eues à vaincre. On est arrêté à chaque pas dans la lecture de ces manuscrits, par des traits indistincts ou à demi effa-

cés, par les abréviations, par le manque de fixité dans l'orthographe ; enfin, par l'absence totale de ponctuation, souvent même par l'omission des intervalles entre les mots, ou par la séparation d'un seul mot en deux portions. Mais je suppose qu'on les ait exactement déchiffrés ; ce n'est rien encore : il s'agit de les comprendre. La poésie, en général, n'est pas ce qu'il y a de plus facile dans une langue ; les chants des Troubadours sont souvent composés avec un artifice très-recherché, dans un style extrêmement concis, énigmatique à dessein et rempli d'allusions à des faits inconnus, à des mœurs qui nous sont étrangères. Le tour de la pensée même, l'expression des sentimens, y portent les couleurs et le costume d'un siècle éloigné où il faut se transporter en idée. Et, pour faciliter l'intelligence de pareilles poésies, restes peu nombreux d'une langue qu'on a cessé de cultiver depuis tant de siècles, on n'avoit jusqu'ici ni grammaire ni dictionnaire de cette langue ; on n'avoit pour tout secours que l'analogie des autres idiomes dérivés du latin, analogie souvent trompeuse ; car, quoique la langue romane soit, pour ainsi dire, la fille aînée de la langue latine, et qu'elle ait de grands traits de ressemblance avec ses sœurs cadettes, les langues françoise, italienne, portugaise et espagnole, surtout avec la dernière, elle a aussi

beaucoup d'idiotismes, et les mots latins y sont souvent détournés de leur sens primitif d'une façon particulière.

Au premier abord, j'en parle d'après ma propre expérience, on désespère de saisir un fil pour se guider dans ce labyrinthe. On est tenté de s'en prendre de l'imperfection de ses connoissances à la langue elle-même, et de croire qu'elle est capricieuse, irrégulière, rebelle à toute analogie. C'est cependant une opinion fort erronée : M. Raynouard a clairement démontré le contraire. Il a porté un grand jour dans cette obscurité; il a débrouillé par sa sagacité une confusion apparente; et désormais, lorsqu'on aura suivi attentivement sa marche, on aura déjà surmonté la plupart des obstacles.

Une certaine sécheresse est inséparable des discussions grammaticales; cependant M. Raynouard l'a évitée autant qu'il étoit possible par l'esprit philosophique qu'il met dans son analyse, et par l'élévation de son point de vue. A n'en juger que par le volume qu'elle occupe, on pourroit croire sa grammaire diffuse; elle est au contraire rédigée avec une concision parfaite. La plus grande partie de ses pages est remplie de citations de textes originaux qui servent en même temps d'exemples et de preuves aux règles grammaticales. M. Ray-

nouard fournit ainsi à ses lecteurs le moyen d'examiner eux-mêmes, et de se convaincre de la justesse de ses observations. Ces nombreux fragmens de poésie provençale, accompagnés de traductions littérales, familiarisent avec les constructions de cette langue, et préparent à la lecture des Troubadours. Avec le secours de la grammaire et du glossaire que M. Raynouard se propose de donner, la plupart de leurs chansons, surtout de leurs chansons amoureuses, n'auront plus besoin de commentaire. Plusieurs poésies, nommément celles qui renferment des allusions historiques, ne pourront pas s'en passer, et d'autres encore, par exemple quelques morceaux d'Arnaud Daniel et de Marcabrus, resteront peut-être toujours indéchiffrables, même pour des savans aussi versés dans la langue romane et aussi consommés dans l'art de la critique philologique que l'est M. Raynouard.

Mais à quoi bon, dira-t-on peut-être, tout cet échafaudage d'une érudition fastidieuse? Ne pourroit-on pas traduire librement en prose les meilleurs morceaux des Troubadours, donner des extraits de quelques autres, et vouer tout le reste à l'oubli, par ménagement pour la mémoire de nos honorables aïeux? L'essai en a été fait, et avec un succès déplorable. Il y a sans doute des ouvrages poé-

tiques qui, sans éprouver une perte considérable, peuvent être transportés dans d'autres langues, pourvu que la traduction soit au moins élégamment versifiée. Plus un ouvrage est le produit d'une imitation ambitieuse, mais stérile, d'un art devenu mécanisme; plus il tourne dans le cercle des magnifiques lieux communs et d'une phraséologie savamment factice, moins il risque à être traduit; car les équivalens de ces choses se trouvent abondamment dans toutes les littératures cultivées. Mais l'empreinte originale, non seulement des œuvres accomplies du génie, mais encore d'un art naissant, est difficile à conserver dans des traductions. Je pense qu'il seroit impossible d'imiter avec une heureuse fidélité les poésies provençales, même dans les langues de la même famille, peut-être autant à cause de leur bizarrerie que de leur grâce naïve. On ne sauroit considérer les chants des Troubadours comme les effusions spontanées d'une nature encore toute sauvage. Il y a de l'art, souvent même un art fort ingénieux; surtout un système compliqué de versification, une variété et une abondance dans l'emploi des rimes qui n'ont été égalées dans aucune langue moderne. Les Troubadours appeloient eux-mêmes cet ensemble de poésie et de musique auquel ils exerçoient leurs talens, une science;

mais c'étoit la *science gaie*. Elle n'étoit pas puisée à la source des livres, ni des modèles réputés classiques; elle leur étoit inspirée uniquement par leur instinct poétique et par le désir de plaire à leurs contemporains. Le siècle où ils vivoient n'étoit nullement savant ni philosophique, mais robuste, indiscipliné, guerrier, aventureux même. Il y avoit des contrastes frappans; d'un côté, une noble délicatesse dans les sentimens, un raffinement élégant dans les manières des classes supérieures; de l'autre, de fortes ombres de licence, de rudesse et d'ignorance dans l'ensemble de l'ordre social. Les poésies d'un tel temps, surtout celles qui tiennent de plus près à l'inspiration du moment et à la vie individuelle, les poésies lyriques, ne ressemblent point aux fleurs usuelles de nos jardins littéraires, mais bien plutôt à ces plantes alpines qui ne sauroient être transportées hors de leur sol natal et de la température du ciel qui leur est propre. Pour voir fleurir la rose des Alpes, il faut gravir des montagnes. Pour jouir de ces chants qui ont charmé tant d'illustres souverains, tant de preux chevaliers, tant de dames célèbres par leur beauté et leur grâce, qui ont eu tant de vogue, non seulement dans tout le midi de l'Europe, mais partout où brilloit la chevalerie, et jusque dans la terre sainte; pour jouir de ces

chants, dis-je, il faut écouter les Troubadours eux-mêmes, et s'efforcer de comprendre leur langage. Vous ne voulez pas vous donner cette peine? Eh bien, vous êtes condamné à lire les traductions de l'abbé Millot.

Deux grands poètes du quatorzième siècle, le Dante et Pétrarque, ont parlé des Troubadours avec une haute estime. La langue provençale leur étoit presque aussi familière que leur langue maternelle, surtout à Pétrarque, qui a passé une grande partie de sa vie dans la France méridionale. Les chants des Troubadours étoient encore animés alors par l'accompagnement de ces mêmes airs de musique pour lesquels ils avoient été composés primitivement, et qui faisoient ressortir l'harmonie de ces strophes si artistement tissues. Le Dante et Pétrarque n'étoient point, dans leurs poésies amoureuses, imitateurs des Troubadours, comme on l'a faussement prétendu à l'égard du dernier[4]; ils étoient plutôt les rivaux de leur gloire. On ne sauroit attribuer non plus leur goût pour les Troubadours à cette prédilection qu'ont souvent les artistes pour leurs prédécesseurs dans le même genre, inférieurs en talent; car la poésie italienne, devenue adulte tout-à-coup par les créations du Dante et de Pétrarque, différoit dès-lors de la poésie provençale autant par ses caractères

essentiels que par les formes de la versification. Leur suffrage doit donc être d'un grand poids sous tous les rapports. Mais ces mêmes littérateurs qui, après avoir lu péniblement et mal compris trois ou quatre morceaux des Troubadours, ont porté contre eux des sentences rigoureuses, ne demanderont pas mieux que de nous défaire aussi l'éclat de ces immortels génies, et de déprécier la valeur de leurs productions sublimes. Il sera temps de discuter le mérite poétique des Troubadours, quand on pourra lire leurs œuvres principales dans une édition correcte et accompagnée de tout ce qui sert à en faciliter l'intelligence, telle enfin que M. Raynouard nous la promet. Mais les hommes instruits dans l'histoire tomberont d'accord que les poésies provençales contiennent un trésor de souvenirs nationaux. Quelques Troubadours sont les ancêtres de familles qui occupent encore aujourd'hui un rang distingué en France[5]; d'autres appartiennent à des familles éteintes, mais jadis illustres et puissantes; plusieurs, comme Bertrand de Born et Folquet de Marseille, ont joué un rôle important dans les événemens politiques de leur temps; un grand nombre d'entre eux ont parlé de ces mêmes événemens dont ils furent les témoins, souvent peut-être avec une partialité passionnée, mais toujours avec une franchise énergique; tous

fournissent des peintures vivantes des mœurs de leur siècle, soit à dessein dans leurs pièces morales et satiriques, soit à leur insu, par l'expression naïve de leurs sentimens et de leurs pensées. Ce qui décolore l'histoire du moyen âge, c'est que les chroniqueurs contemporains ont généralement écrit en latin. Or, il est presque impossible de transporter dans une langue morte et savante les traits individuels les plus caractéristiques. Tout ce qui nous est transmis dans les idiomes populaires de ce temps-là est donc fort précieux pour nous les faire connoître intimement : c'est comme si l'on entendoit les hommes marquans d'alors nous parler eux-mêmes. Ce qu'on appelle dans l'histoire l'esprit des temps, dit un auteur allemand, n'est d'ordinaire que l'esprit de l'écrivain moderne qui réfléchit une image altérée des siècles passés. Il n'a point encore paru en France d'historien qui ait su peindre le moyen âge d'une manière vraiment dramatique, c'est-à-dire en mettant en scène les hommes tels qu'ils étoient, entourés de l'atmosphère des idées alors dominantes, sans leur suggérer des motifs étrangers à leur nature, sans analyser leurs caractères par des réflexions banales soi-disant philosophiques, et sans vouloir arriver au secret de l'existence individuelle par le détour du raisonnement. Si cet histo-

rien se trouve, il saura tirer bon parti des matériaux que lui aura préparés le savant éditeur des Troubadours. Il y puisera les teintes locales les plus vraies et les plus frappantes de son tableau.

Quand même les poésies provençales ne contiendroient que quelques détails historiques, inconnus d'ailleurs, encore faudroit-il recourir aux textes originaux ; car, dans tout ce qui doit servir de preuves en fait d'histoire, l'on ne sauroit se contenter de traductions. On s'est bien donné la peine d'imprimer avec une scrupuleuse exactitude, même de faire graver des diplomes écrits dans un latin barbare, et de les commenter amplement. Au moyen de ces diplomes, la critique historique a constaté des faits que l'on n'auroit pu découvrir par aucune autre voie. Les poésies provençales exigent une étude infiniment moins pénible, et offrent dans leur ensemble une récolte plus abondante de connoissances détaillées du moyen âge.

Ensuite l'étude de la langue provençale est très-curieuse en elle-même, sous le triple rapport de la théorie générale des langues; de l'étymologie de la langue françoise et des autres idiomes dérivés du latin; enfin, de ses propres beautés et de ses qualités distinctives.

Le premier point de vue tient à un sujet si

vaste, que je dois me borner ici à l'effleurer légèrement.

Les langues qui sont parlées encore aujourd'hui et qui ont été parlées jadis chez les différens peuples de notre globe, se divisent en trois classes : les langues sans aucune structure grammaticale, les langues qui emploient des affixes, et les langues à inflexions [6].

Les langues de la première classe n'ont qu'une seule espèce de mots, incapables de recevoir aucun développement ni aucune modification. On pourroit dire que tous les mots y sont des racines, mais des racines stériles qui ne produisent ni plantes ni arbres. Il n'y a dans ces langues ni déclinaisons, ni conjugaisons, ni mots dérivés, ni mots composés autrement que par simple juxta-position, et toute la syntaxe consiste à placer les élémens inflexibles du langage les uns à côté des autres. De telles langues doivent présenter de grands obstacles au développement des facultés intellectuelles; leur donner une culture littéraire ou scientifique quelconque, semble être un tour de force; et si la langue chinoise présente ce phénomène, peut-être n'a-t-il pu être réalisé qu'à l'aide d'une écriture syllabique très-artificiellement compliquée, et qui supplée en quelque façon à la pauvreté primitive du langage.

Le caractère distinctif des affixes est, qu'ils servent à exprimer les idées accessoires et les rapports, en s'attachant à d'autres mots, mais que, pris isolément, ils renferment encore un sens complet. Les langues, dont le système grammatical est fondé sur les affixes, peuvent avoir de certains avantages, malgré leurs imperfections 7. Je pense, cependant, qu'il faut assigner le premier rang aux langues à inflexions. On pourroit les appeler les langues organiques, parce qu'elles renferment un principe vivant de développement et d'accroissement, et qu'elles ont seules, si je puis m'exprimer ainsi, une végétation abondante et féconde. Le merveilleux artifice de ces langues est, de former une immense variété de mots, et de marquer la liaison des idées que ces mots désignent, moyennant un assez petit nombre de syllabes qui, considérées séparément, n'ont point de signification, mais qui déterminent avec précision le sens du mót auquel elles sont jointes. En modifiant les lettres radicales, et en ajoutant aux racines des syllabes dérivatives, on forme des mots dérivés de diverses espèces, et des dérivés des dérivés. On compose des mots de plusieurs racines pour exprimer les idées complexes. Ensuite on décline les substantifs, les adjectifs et les pronoms, par genres, par nombres et par cas;

on conjugue les verbes par voix, par modes, par temps, par nombres et par personnes, en employant de même des désinences et quelquefois des augmens qui, séparément, ne signifient rien. Cette méthode procure l'avantage d'énoncer en un seul mot l'idée principale, souvent déjà très-modifiée et très-complexe, avec tout son cortége d'idées accessoires et de relations variables.

Les langues à inflexions se subdivisent en deux genres, que j'appellerai les *langues synthétiques* et les *langues analytiques*. J'entends par langues analytiques celles qui sont astreintes à l'emploi de l'article devant les substantifs, des pronoms personnels devant les verbes, qui ont recours aux verbes auxiliaires dans la conjugaison, qui suppléent par des prépositions aux désinences des cas qui leur manquent, qui expriment les degrés de comparaison des adjectifs par des adverbes, et ainsi du reste. Les langues synthétiques sont celles qui se passent de tous ces moyens de circonlocution.

L'origine des langues synthétiques se perd dans la nuit des temps; les langues analytiques, au contraire, sont de création moderne : toutes celles que nous connoissons, sont nées de la décomposition des langues synthétiques [8].

La ligne de division entre les deux genres n'est

pas tranchée. Les langues où prédomine le système synthétique ont cependant adopté, sous quelques rapports particuliers, la méthode des langues analytiques; et celles-ci, formées des matériaux que leur fournissent les langues synthétiques, ont naturellement conservé quelques traits de ressemblance avec elles.

Les langues grecque et latine sont des modèles du genre synthétique, dont on a depuis long-temps étudié et admiré les beautés. De nos jours, l'on a commencé à connoître en Europe une langue encore plus strictement synthétique : c'est la langue sacrée des Indiens. Le système grammatical de cette langue est construit, pour ainsi dire, sur une échelle plus vaste; elle dépasse surtout dans la faculté de former des mots composés, tout ce que nous avions connu jusqu'ici.

En Europe, les langues dérivées du latin, et l'anglois, ont une grammaire toute analytique, et les littératures de ces belles langues, cultivées avec tant de soins et de succès, nous montrent à peu près le degré de perfection dont ce genre est susceptible. Les langues germaniques forment une classe intermédiaire : synthétiques dans leur origine et conservant toujours une certaine puissance de synthèse, elles penchent fortement vers les formes analytiques.

Et voici une observation qui ne paroîtra pas indifférente à ceux qui savent que l'histoire des langues est celle de l'esprit humain. Lorsque les langues synthétiques ont été fixées de bonne heure par des livres qui servoient de modèles, et par une instruction régulière, elles sont restées telles; mais quand elles ont été abandonnées à elles-mêmes et soumises aux fluctuations de toutes les choses humaines, elles ont montré une tendance naturelle à devenir analytiques, même sans avoir été modifiées par le mélange d'aucune langue étrangère.

On voit, par exemple, en lisant avec attention les deux auteurs grecs les plus anciens, Homère et Hésiode, que la langue grecque primitivement n'a point eu d'articles. L'usage s'en est introduit ensuite jusqu'au pléonasme, et ce changement s'est opéré dans l'intervalle entre le siècle d'Homère et d'Hésiode, et celui des premiers écrivains en prose. Depuis ce temps la langue grecque, ayant eu une littérature qui formoit la base de l'éducation, a conservé ses formes synthétiques jusqu'à l'époque où elle a subi une espèce de décomposition par le déclin et la chute de l'empire byzantin, et s'est transformée en grec moderne.

Le plus ancien monument écrit de l'allemand est la version gothique de l'Évangile, attribuée à Ulfi-

las. Elle a quatorze siècles de date ; et cependant nous y reconnoissons les traits de notre langue maternelle. La grammaire y a des formes très-simples, mais toutes synthétiques : des désinences marquées pour les déclinaisons et les conjugaisons ; un véritable passif ; un emploi très-limité des articles 9 ; point de pronoms personnels devant les verbes ; à peine quelques légères traces de l'emploi de verbes auxiliaires.

Depuis Ulfilas, la langue allemande n'a été entièrement négligée dans aucun temps ; mais pendant tout le moyen âge, elle ne reçut point une culture savante et grammaticale. Le projet conçu par Charlemagne de rédiger une grammaire de l'allemand, sa langue maternelle, et de la faire enseigner régulièrement dans les écoles, resta sans exécution [10]. Les poésies nationales furent transmises de vive voix d'une génération à l'autre. Les livres écrits jusqu'au douzième siècle, pour la plupart des ouvrages théologiques, ensuite des poëmes de chevalerie, étoient trop peu nombreux, et surtout trop peu répandus, pour exercer une grande influence. Dans le treizième siècle seulement on a commencé à se servir de l'allemand dans les actes publics et dans la législation. Ainsi donc, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'ère littéraire de l'Allemagne,

c'est-à-dire jusqu'à l'invention de l'imprimerie et jusqu'à la réformation, notre langue n'étant fixée par aucun moyen artificiel, a eu pleine liberté de suivre son cours naturel; et les progrès qu'elle a faits dans cet intervalle vers les formes analytiques, en perdant une partie de ses anciens modes de synthèse, sont immenses.

Mais cette transition au système analytique a lieu bien plus rapidement, et, pour ainsi dire, par secousses, lorsque, par l'effet de la conquête, il existe un conflit entre deux langues, celle des conquérans et celle des anciens habitans du pays. Voilà ce qui a eu lieu dans les provinces de l'empire occidental, conquises par les peuples germaniques, et en Angleterre lors de l'invasion des Normands. De la lutte prolongée de deux langues, dont l'une étoit celle de la grande masse de la population, l'autre celle de la nation prépondérante, et de l'amalgame final des langues et des peuples, sont issus le provençal, l'italien, l'espagnol, le portugais, le françois et l'anglois.

On pourroit dire que, dans les langues modernes de l'Europe méridionale, le fond est latin, et la forme germanique; mais cet énoncé auroit plus d'apparence que de solidité. Le fond de ces langues

est en effet latin, à l'exception des mots allemands qui s'y sont introduits dès l'origine, et dont le nombre monte, sinon à des milliers, au moins à des centaines. Dans l'espagnol et le portugais l'on doit encore décompter les mots arabes. Mais, pour soutenir dans toute son étendue cette thèse que la forme est germanique, il faudroit partir d'une comparaison avec la grammaire actuelle de l'allemand. Or, pour déterminer au juste l'influence que les dialectes germaniques peuvent avoir eue dans la formation des langues latines mixtes, il faut examiner ces dialectes dans l'état où ils étoient pendant les premiers siècles après la conquête. Les plus anciens monumens écrits de la langue francique datent du huitième et du neuvième siècle. Le dialecte y est fort différent de celui d'Ulfilas, mais les formes grammaticales se rapprochent encore beaucoup des siennes [11]. L'on ne peut donc considérer la grammaire analytique comme une invention déjà toute faite, qui auroit été simplement adaptée à la langue latine. Au contraire, cette grammaire s'est développée simultanément, et peut-être plutôt dans les pays de langue romane que dans les pays de langue théotisque pure. Et voici la plus grande singularité que nous présente la formation des langues latines mixtes: du concours de deux langues

qui toutes les deux avoient une grammaire synthétique, sont nées des langues dans lesquelles le système analytique a pris le plus grand développement. Comment ce changement s'est-il opéré? M. Raynouard, dans ses *Recherches sur l'origine et la formation de la langue romane*, nous en donne une explication très-satisfaisante : il a suivi la marche de l'esprit humain dans cette époque mémorable, en penseur et en historien érudit tout ensemble. J'avois préparé depuis plusieurs années les matériaux d'un *Essai historique sur la formation de la langue françoise :* je suis charmé d'avoir été prévenu. Les recherches de M. Raynouard m'ont fourni beaucoup de lumières : elles ôtent à mes observations une partie de leur nouveauté, mais elles ne les rendent peut-être pas entièrement inutiles. Car je me propose de traiter le sujet dans une plus grande étendue, et de donner, autant que cela est possible, l'histoire des diverses langues qui ont été parlées simultanément ou successivement dans les Gaules, dans le pays compris entre les Pyrénées et le Rhin. D'ailleurs je ne suis pas d'accord avec M. Raynouard sur plusieurs points qui demandent à être discutés plus à fond que je ne puis le faire en ce moment.

Le latin avoit déjà été fort altéré, avant le renversement de l'empire occidental, par l'introduction d'un

immense nombre d'étrangers, dans l'armée et même dans les premières charges de l'état. Combien de consuls barbares les fastes de la Rome impériale ne comptent-ils pas! Après la chute de l'empire, l'étude littéraire de la langue latine, si soignée autrefois dans toutes les provinces occidentales, fut totalement négligée. M. Raynouard dit: «Le mélange de ces peuples « qui renonçoient à leur idiome grossier, et adoptoient l'idiome des vaincus, par la nécessité d'entretenir les rapports religieux, civils et domestiques, « ne pouvoit qu'être funeste à la langue latine. La « décadence fut rapide. » Je ne saurois me ranger de l'avis de l'auteur à l'égard du premier point. D'abord cet idiome n'étoit pas si grossier, comme le prouve l'excellente traduction de l'Évangile par Ulfilas [12]. Ensuite ces peuples guerriers et peu littéraires étoient fort attachés à leur langue, quelle qu'elle fût, aux souvenirs nationaux, aux chants héroïques qu'elle leur transmettoit. Théodoric-le-Grand envoya à Clovis un chantre goth, qui savoit réciter les antiques exploits de sa nation [13]. Les Goths et les Lombards en Italie, les Suèves, les Vandales [14] et les Goths en Espagne, les Goths et les Bourguignons dans le midi des Gaules, les Francs dans le nord, n'ont commencé à oublier leur langue maternelle que plusieurs siècles après la conquête.

Spécialement les Francs, établis dans les Gaules, ont conservé la langue francique ou théotisque sous les deux premières dynasties, et n'ont cessé de la parler qu'après la séparation finale des empires de France et d'Allemagne, c'est-à-dire au commencement du dixième siècle. Or, à cette époque, la langue romane étoit déjà toute formée. Je réserve, pour l'écrit que je viens d'annoncer, les preuves de mon assertion, contraire à ce que presque tous les historiens françois ont avancé.

Les conquérans barbares (ils adoptèrent eux-mêmes ce nom qu'ils croyoient honorable, puisqu'il signifioit l'opposé de romain) trouvant dans les pays conquis une population toute latine, ou, selon l'expression du temps, *romaine*, furent en effet forcés d'apprendre aussi le latin pour se faire entendre, mais ils le parloient en général fort incorrectement; surtout ils ne savoient pas manier ces inflexions savantes, sur lesquelles repose toute la construction latine. Les Romains, c'est-à-dire les habitans des provinces, à force d'entendre mal parler leur langue, en oublièrent à leur tour les règles, et imitèrent le jargon de leurs nouveaux maîtres. Les désinences variables, étant employées arbitrairement, ne servoient plus qu'à embrouiller les phrases; on finit donc par les supprimer et par

tronquer les mots. Voilà ce qui distingue les dialectes romans, dès leur origine, de la latinité même la plus hérissée de barbarismes. Mais ces désinences supprimées servoient à marquer d'une manière très-sensible la construction des phrases, et la liaison des idées; il falloit donc y substituer une autre méthode, et c'est ce qui donna naissance à la grammaire analytique.

M. Raynouard admire avec raison cet instinct grammatical qui, du sein de la confusion même, sut tirer de nouveaux moyens de clarté; cette ingénieuse industrie de l'homme par laquelle il parvint à se forger, pour exprimer ses pensées, un nouvel instrument avec les matériaux de l'ancien qui s'étoit, pour ainsi dire, brisé entre ses mains. Il me semble cependant que M. Raynouard exalte un peu trop les avantages des langues analytiques. Plusieurs théoristes ont comparé le mérite relatif des langues anciennes et modernes, et Adam Smith donne la préférence aux langues modernes. Je l'avoue, les langues anciennes, sous la plupart des rapports, me paroissent bien supérieures. Le meilleur éloge qu'on puisse faire des langues modernes, c'est qu'elles sont parfaitement adaptées aux besoins actuels de l'esprit humain dont elles ont, sans aucun doute, modifié la direction.

Un brillant avantage des langues anciennes, c'est la grande liberté dont elles jouissoient dans l'arrangement des mots. La logique étoit satisfaite, la clarté assurée par des inflexions sonores et accentuées: ainsi, en variant les phrases à l'infini, en entrelaçant les mots avec un goût exquis, le prosateur éloquent, le poète inspiré, pouvoient s'adresser à l'imagination et à la sensibilité avec un charme toujours nouveau. Les langues modernes, au contraire, sont sévèrement assujéties à la marche logique, parce qu'ayant perdu une grande partie des inflexions, elles doivent indiquer les rapports des idées par la place même que les mots occupent dans la phrase. Ainsi une infinité d'inversions, familières aux langues anciennes, sont devenues absolument impossibles; encore faut-il employer le petit nombre d'inversions qui sont permises, avec une grande sobriété : car les inversions étant contraires au système général, deviennent facilement prétentieuses et affectées. Les langues modernes, faute de déclinaisons, distinguent le sujet du régime par leur place avant et après le verbe. Les anciens mettoient le régime avant le verbe, et le verbe avant le sujet, dans les locutions les plus usuelles comme dans le style le plus élevé. L'Odyssée d'Homère et les Annales de Tacite commencent également par

une inversion toute simple, et cependant inimitable dans les langues analytiques.

M. l'abbé Sicard, que ses travaux méritoires ont engagé à méditer beaucoup sur la nature des langues, m'a communiqué à ce sujet une observation fort intéressante. Il enseigne à ses élèves sourds-muets l'emploi des signes selon l'ordre logique. Mais lorsque, dans les heures de délassement, ils communiquent entre eux par la même voie, ils arrangent les mots de leur langage muet d'une toute autre manière : ils se rapprochent de la construction latine sans la connoître, et ils font les inversions les plus hardies. Ne pourroit-on pas en conclure que ces inversions, que nous considérons comme des ornemens de rhétorique, sont plus naturelles que nous ne pensons, parce que nous avons contracté une habitude opposée? Disons-en autant des langues synthétiques en général. Elles appartiennent à une autre phase de l'intelligence humaine : il s'y manifeste une action plus simultanée, une impulsion plus immédiate de toutes les facultés de l'ame que dans nos langues analytiques. A celles-ci préside le raisonnement, agissant plus à part des autres facultés, et se rendant par conséquent mieux compte de ses propres opérations. Je pense qu'en comparant le génie de l'antiquité avec l'esprit des temps

modernes, on observera une opposition semblable à celle qui existe entre les langues. Les grandes synthèses créatrices sont dues à la plus haute antiquité; l'analyse perfectionnée étoit réservée aux temps modernes.

Je reviens à mon sujet. Les plus anciens monumens des autres langues dérivées du latin remontent tout au plus au douzième siècle. Il s'est conservé des écrits en langue romane d'une date de beaucoup antérieure. M. Raynouard a le mérite de les avoir rassemblés et en partie découverts ou retrouvés. D'après ces restes précieux, il expose d'une manière fort intéressante la formation graduelle de la langue romane, et fait, pour ainsi dire, assister ses lecteurs à ce curieux spectacle.

C'est une invention en quelque façon négative, que celle qui a produit les grammaires analytiques, et la méthode uniformément suivie à cet égard peut se réduire à un seul principe. On dépouille certains mots de leur énergie significative, on ne leur laisse qu'une valeur nominale, pour leur donner un cours plus général et les faire entrer dans la partie élémentaire de la langue. Ces mots deviennent une espèce de papier-monnoie destiné à faciliter la circulation. Par exemple, un pronom démonstratif quelconque se transforme en article. Le pronom dé-

monstratif dirige l'attention vers un objet dont il annonce la présence réelle; comme article, il indique seulement que le mot qu'il précède est un substantif. Le nombre *un*, en perdant son rang numérique, devient l'article indéfini. Un verbe qui signifie la possession, en s'attachant à un autre verbe comme auxiliaire, n'exprime plus que la possession idéale du temps passé. En espagnol, le verbe latin HÀBERE a si bien perdu sa signification réelle, que, pour exprimer l'idée de la possession, il a fallu recourir au verbe TENERE, qui en présente une image sensible. En portugais, au contraire, ce dernier exprime le temps passé comme verbe auxiliaire. Ce que nous devons ou voulons faire est toujours dans l'avenir; c'est pourquoi, dans plusieurs langues, les verbes *devoir* et *vouloir*, comme auxiliaires, indiquent le futur. Le verbe substantif remplit deux fonctions très-différentes; il exprime l'existence réelle ou seulement une affirmation logique, l'accord entre le sujet et l'attribut : déjà, dans les langues synthétiques, il devient quelquefois verbe auxiliaire : l'exemple de ce dernier emploi a été donné par la grammaire latine aux langues modernes. Mais il y a dans celles-ci une autre invention, c'est d'avoir réduit le verbe STARE, qui exprime un mode particulier d'existence, à signifier seulement *être* d'une

manière abstraite. Quelques portions du verbe substantif en françois, comme en italien et en espagnol, sont dérivées de cette racine [15]. On a tort de ne parler que de verbes auxiliaires; il se trouve, dans les langues analytiques, des mots auxiliaires de plusieurs espèces, pronoms, prépositions, adverbes. A cet égard, la formation d'une nouvelle grammaire peut paroître ingénieuse; mais, d'un autre côté, elle trahit l'incapacité de comprendre tout ce que renfermoit un mot latin. On se croyoit obligé d'entasser plusieurs mots, quand un seul suffisoit pour exprimer la même idée. Au lieu d'ALIQUIS, on disoit ALIQUIS-UNUS; au lieu de QUISQUE, QUISQUE-UNUS: ce qui s'est contracté ensuite en *aucun*, *chacun*; *assez* ne dit pas plus que SATIS; cependant il est formé de AD-SATIS: *dedans* signifie INTUS; mais il est formé de DE-DE-INTUS. Il y a une foule d'exemples de cette espèce, et qui ne laissent pas de sentir un peu la barbarie.

La langue romane étant le premier essai en son genre, s'est, sous plusieurs rapports, arrêtée à moitié chemin dans le passage de la grammaire synthétique à la grammaire analytique. On n'avoit pas encore appris à observer toutes les précautions nécessaires pour obtenir la même clarté que le latin doit aux inflexions, lorsque ces inflexions étoient ou

tronquées ou omises. C'est là ce qui forme le caractère distinctif de la langue romane. Il en est résulté des avantages et des inconvéniens : cette langue est d'une brièveté étonnante ; mais elle pèche quelquefois par l'obscurité.

La conjugaison ne marque plus aussi distinctement les personnes que dans le latin ; cependant les pronoms personnels sont, la plupart du temps, supprimés dans la langue romane. L'article défini y est employé ; mais l'article indéfini n'est encore guère d'usage. Souvent aussi des conjonctions, indispensables à la liaison des phrases dans les langues modernes, sont omises. Toutes les autres langues de même origine ont entièrement abandonné les déclinaisons latines, excepté dans quelques pronoms ; elles n'ont conservé qu'une marque du pluriel pour les substantifs, une marque du genre et du nombre pour les adjectifs. La langue romane a sauvé un reste, mais un reste très-imparfait de déclinaison. Au singulier, les substantifs se terminent en s au nominatif ; dans les cas obliques, cet s est supprimé. Le nominatif du pluriel, au contraire, n'a point de s, et les cas obliques en ont un. L'ignorance de cette règle suffit pour engager dans des difficultés inextricables le lecteur des poésies provençales. On voit les mêmes mots écrits tantôt sans s, tantôt avec

un s, aussi bien au singulier qu'au pluriel; on ne sait point assigner de cause à cette variation, et l'on est constamment sujet à confondre les nombres entre eux et le régime avec le sujet. M. Raynouard a développé ce point de grammaire romane avec une grande précision, et en a expliqué l'origine d'une manière probable par l'analogie avec la seconde déclinaison latine. Toutefois cette règle n'étoit pas inconnue: Bastero, dans sa *Crusca Provenzale*, la donne d'après un ancien grammairien provençal, *Ugon Faidit*[16]. Mais les littérateurs qui ont transcrit et imprimé quelques morceaux des Troubadours, paroissent en effet l'avoir ignorée[17].

On distinguoit donc en roman le régime du sujet par la désinence; mais, pour distinguer le régime direct du régime indirect, ou, pour me servir d'une expression plus connue, l'accusatif du génitif, du datif et de l'ablatif, on eut recours, comme dans les autres langues dérivées du latin, aux deux prépositions DE et AD. Dans la langue romane cependant on n'a pas toujours senti la nécessité de la préposition *de*, et M. Raynouard a réuni quelques exemples de phrases où elle se trouve supprimée. Le texte roman si souvent commenté du serment de 842, prononcé par deux souverains carlovingiens et leurs peuples respectifs, commence par ces mots: *Pro*

Deo amur, qui, retraduits en latin, signifient PRO DEI AMORE, pour l'amour de Dieu. Il paroît que très-anciennement on usoit aussi en françois de cette licence. J'en trouve un exemple dans le nom de la *Fête-Dieu*, FESTA DEI, nom qui est probablement resté sans altération, parce qu'il désignoit une chose sacrée.

Le futur des verbes dans la langue romane, aussi bien que dans les autres langues de la même famille, n'est pas dérivé du futur latin; il n'est pas simple comme il le paroît d'abord; M. Raynouard montre évidemment que dans toutes les conjugaisons il est régulièrement composé de l'infinitif du verbe, et du présent du verbe auxiliaire *avoir*. Dans les écrits provençaux, le verbe auxiliaire est encore assez fréquemment séparé du verbe principal par d'autres mots intercalés. Cette observation est originairement due à l'abbé Regnier, d'après lequel M. de Sainte-Palaye l'a citée [18]. Voilà une déviation de la langue mère dont l'uniformité est surprenante. Mais pourquoi le futur des langues romanes n'est-il pas dérivé du futur latin, comme les autres temps simples le sont de leurs temps correspondans? Je tâcherai de l'expliquer. D'abord par l'altération des désinences, le futur des deux premières conjugaisons, AMABO, DOCEBO, auroit été sujet à se confondre avec l'impar-

fait dérivé de AMABAM, DOCEBAM. Le futur de la troisième et de la quatrième conjugaison n'étant en latin qu'une nuance différente du présent du subjonctif, étoit exposé à la même ambiguité. Ensuite je pense que les peuples germaniques ne savoient pas s'approprier le futur simple des latins, parce que, par une bizarrerie extraordinaire, ils n'en avoient point dans leur propre langue. Ulfilas, et Notker encore, traduisent constamment les futurs qui se trouvent dans le texte de l'Évangile et des Psaumes, par le temps présent. Mais quelquefois ils ont essayé de former un futur composé avec l'infinitif et plusieurs verbes auxiliaires, entre autres celui d'*avoir* [19]. L'allemand, le hollandois, l'anglois, et le reste des langues de cette famille, emploient aujourd'hui d'autres verbes auxiliaires pour former le futur. Ainsi c'est précisément le plus ancien germanisme qui s'est introduit dans tous les dialectes romans. Il y a plusieurs exemples de cela. Tout le système des négations en françois est un ancien idiotisme germanique. Le pronom personnel indéfini *on*, formé du substantif *homme*, en est un autre [20]. Je remarque cela en passant, pour m'opposer à la thèse de M. Raynouard que la grammaire théotisque n'a exercé aucune influence sur les dialectes romans. Cela seroit croyable, si, comme il le suppose,

les peuples conquérans avoient tout de suite abandonné leur langue. Mais comme ils ont, pendant nombre de siècles, continué de parler les deux langues, il seroit étrange qu'ils n'eussent pas fait passer les locutions de l'une dans l'autre.

Cette influence des barbares sur la formation des nouvelles langues est encore visible dans l'oubli total où sont tombés plusieurs mots latins. Les Romains avoient été anciennement un peuple très-belliqueux; cependant le nom latin de la guerre, BELLUM, n'a pu survivre à la chute de l'empire. Les dérivés, *belliqueux, belligérant,* ont été introduits dans les temps modernes par imitation des auteurs latins. Mais dans les langues populaires le nom barbare *guerra* [21], guerre, est seul resté, parce qu'alors les conquérans de race germanique faisoient exclusivement le métier des armes. Cet exemple entre mille montre combien l'étymologie est significative pour l'histoire des nations.

M. Raynouard suppose que quelques parties du verbe roman *aver*, avoir, nommément le singulier du présent, *ai*, *as*, *a*, et la première personne du prétérit simple, *aig* ou *aic*, n'ont pas été pris du latin, mais du verbe gothique AIGAN. Le savant étymologiste suédois, Ihre, avoit déjà fait la même conjecture [22]. Je ne saurois être de l'avis de ces

deux savans. On trouve dans les manuscrits quelquefois l'aspiration du verbe latin, *ha*, il a. A la place de *aig*, j'eus, on a dit aussi *agui*, ce qui vient manifestement de *habui*. Les lettres G et C sont introduites en roman assez arbitrairement dans des verbes où elles ne sont point radicales; par exemple: *cug*, je pense, de *cuidar; aug*, j'ouis, de *auzir*, etc. *Aguès*, j'eusse, est formé de *habuissem*, de la même manière que *tenguès* de *tenuissem*. *Ai* n'est pas plus différent de HABEO, que *fai* de FACIO, *sai* de SAPIO, *vei* de VIDEO, *dei* de DEBEO. Les mots qui étoient d'un très-fréquent usage, ont subi les plus grandes altérations. Par la même raison, plusieurs noms de saints ont été étrangement défigurés, parce qu'ils étoient constamment dans la bouche du peuple. Beaucoup de particules et de pronoms ont aussi été altérés et contractés d'une manière étonnante. Qui reconnoîtroit encore dans le mot françois *même* le SEMETIPSE latin, dont M. Raynouard le dérive avec de fort bonnes preuves? Ces mots, qui reviennent sans cesse dans le langage populaire, ressemblent à la petite monnoie d'argent: elle perd son empreinte à force de passer d'une main à l'autre, tandis que les gros écus la conservent. Cependant dans les langues primitives et restées pures, quand même elles ne sont pas fixées par

l'écriture, ces altérations sont moindres, parce que les nations qui parlent ces langues en ont un certain tact étymologique, et n'ôtent pas volontiers aux mots leurs lettres caractéristiques; mais, dans l'origine des langues mixtes, ce tact étymologique se perd, et les altérations deviennent fort capricieuses. Ceci nous explique en partie comment des langues si douces ont pu se former du latin dont les désinences en consonnes sont assez dures, et de l'ancien théotisque, qui avoit des désinences sonores, mais beaucoup d'âpreté dans le concours des consonnes, et plus encore dans les aspirations. On ne tenoit pas à une parfaite ressemblance avec les langues mères, qu'on oublioit graduellement de part et d'autre, et l'on avoit d'autant plus de latitude pour éviter tout ce qui étoit pénible à prononcer. Sous un ciel favorable au sentiment musical, tel que celui d'Italie, il en est résulté des soins délicats d'euphonie que peu de langues ont égalés.

En exposant la formation des substantifs et adjectifs romans, M. Raynouard veut les dériver de l'accusatif latin. Je n'en vois pas la raison : il me paroît difficile de prouver que *caritat* vient plutôt de CARITATEM que de CARITATE. Les langues dérivées du latin ont suivi différentes analogies à cet égard. Toutes,

excepté le françois, ont conservé le nominatif singulier des féminins en A : l'italien forme le pluriel de ces mêmes féminins et des noms de la seconde déclinaison, du nominatif latin : *le rose*, de ROSÆ ; *i venti*, de VENTI, etc. ; l'espagnol, au contraire, a conservé l'accusatif; la langue romane a fait de même à l'égard des féminins, *rosas*, *donnas*. Mais il est incontestable que, dans l'italien, la plupart des mots de la troisième déclinaison au singulier sont formés de l'ablatif latin ; *vergine*, par exemple, est l'ablatif latin VIRGINE en autant de lettres. M. Raynouard le nie en conséquence d'une thèse plus générale que je vais examiner tout-à-l'heure. A l'égard des substantifs latins dont le nominatif est irrégulier, et qui s'accroissent d'une syllabe dans les cas obliques, toutes les langues dérivées du latin ont donné la préférence à un cas oblique quelconque. Et pourquoi ? parce que tous les cas obliques pris ensemble étant d'un usage plus fréquent que le nominatif, la forme du substantif commune à tous ces cas s'étoit mieux imprimée dans la mémoire de ceux qui ne savoient pas le latin d'une manière savante. Puisque nous voyons par les diplomes qu'à cette époque, même en s'efforçant d'écrire le latin régulier, on employoit les cas à tort et à travers, disons que le peuple, qui

parloit la langue vulgaire, ne savoit pas trop exactement quel cas latin en particulier il tronquoit en rejetant les finales.

M. Raynouard emploie le nom de *langue romane* d'une manière générale et absolue. Il n'en admet qu'une seule. Il soutient que, lors de l'altération du latin, cette langue, telle qu'il nous la fait connoître, a été parlée d'abord dans toute l'étendue de l'empire occidental, et que ce n'est que plusieurs siècles après cette époque que, dans les différentes provinces, l'italien, l'espagnol, le portugais et le françois ont commencé à prendre leur caractère particulier. Il considère donc la langue romane comme un intermédiaire entre le latin et les diverses langues modernes qui en dérivent. Je l'avoue, à cet égard ses argumens ne m'ont pas convaincu.

Arrêtons-nous d'abord à ce nom de langue romane. M. Raynouard en donne une grammaire; M. Roquefort a publié un glossaire qui porte également pour titre : *Glossaire de la langue romane.* J'ouvre les deux livres, et je vois qu'il s'agit d'idiomes essentiellement différens : la grammaire se rapporte à la langue des Troubadours; le glossaire, au vieux françois parlé, au nord de la Loire seulement, pendant les douzième, treizième et quatorzième siècles. Lequel de ces deux savans a donc eu tort ou

raison d'employer le nom de langue romane? Ils ont eu raison l'un et l'autre; mais ce nom est générique, et demande des déterminations ultérieures. Nous avons vu que les conquérans de l'empire occidental appeloient Romains les habitans de toutes les provinces indistinctement. En conséquence, l'idiome populaire reçut partout le même nom de *roman*. Ce nom fut transféré même aux poésies et aux livres composés en langue vulgaire, et les romans françois de chevalerie en prirent leur dénomination aussi bien que les romances espagnoles [23]. Lorsque les auteurs latins du moyen âge parlent de LINGUA ROMANA, ils peuvent donc entendre par-là des dialectes fort différens, selon l'époque et la province où ils vivoient [24]. Ensuite, quand ces dialectes furent cultivés littérairement, ils prirent le nom des provinces qui étoient le siége principal de leur correction et de leur élégance: langue provençale, langue toscane, langue castillane. Il y a quelque difficulté à bien désigner la langue des Troubadours. Les noms de langue provençale, limousine, catalane, qu'on lui a donnés, sont trop étroits, parce qu'ils n'embrassent qu'une des provinces où elle étoit indigène, et qu'elle avoit un territoire beaucoup plus vaste. D'un autre côté, le nom de langue romane est trop indéfini.

M. Raynouard a prouvé jusqu'à l'évidence que l'origine des dialectes romans est beaucoup plus ancienne qu'on ne l'a supposée communément. Il en trouve des traces non équivoques dès le commencement du septième siècle. Il me semble aussi avoir établi, avec une grande probabilité, que le dialecte qui s'est conservé jusqu'à nos jours dans le midi de la France, a été jadis commun à la France entière. Il n'y a point de difficulté à admettre cela. Le françois, même le plus ancien que l'on connoisse, est à une distance beaucoup plus grande du latin que le provençal. Le françois paroît donc devoir son origine à une seconde altération du langage populaire, après la première, causée par l'établissement des Goths, des Bourguignons et des Francs dans les Gaules. Mais à quelles causes faut-il attribuer cette seconde altération? C'est une question assez problématique. Je pense que l'établissement des Normands dans une province du nord de la France, et l'autorité de leurs princes, étendue successivement sur les provinces voisines, y a puissamment contribué. Quoi qu'il en soit, la séparation des deux dialectes a dû commencer de fort bonne heure, probablement dès le dixième siècle; car, bien que le dialecte du nord s'éloigne en général beaucoup plus du latin que le dialecte du midi, il a cependant

conservé avec la langue mère quelques traits de ressemblance, qui sont déjà effacés dans les plus anciens écrits provençaux. L'orthographe françoise, et cette orthographe nous peint l'ancienne prononciation, a conservé, par exemple, dans les verbes, le T final des troisièmes personnes du pluriel. On écrit en françois : ils entenden*t*, INTENDUNT, et en provençal, *entenden*. Les plus anciens manuscrits provençaux offrent encore quelquefois cette consonne finale ; mais l'usage général la supprime.

Selon M. Raynouard, l'Italie et les Espagnes auroient aussi éprouvé une semblable révolution, en vertu de laquelle la langue romane, parlée partout dans ces pays telle qu'elle s'étoit formée en France, se seroit transformée en italien, en espagnol et en portugais. Il est difficile de lui opposer des preuves positives, parce qu'on a commencé fort tard à écrire ces langues, et que leurs plus anciens monumens ne remontent, comme je l'ai dit, qu'au treizième siècle, ou tout au plus à la dernière moitié du douzième. Or, d'après la supposition de M. Raynouard, le second changement dans les idiomes de ces pays auroit eu lieu beaucoup plus tôt. Mais cette hypothèse est contraire aux analogies que nous pouvons observer dans l'histoire des langues. Celles qui sont nées de la corruption d'une autre langue s'é-

loignent toujours davantage de leur original par le seul laps du temps, jusqu'à ce que la culture littéraire les fixe. Or, l'italien et l'espagnol sont bien visiblement plus près du latin que le provençal. Dans celui-ci, les mots latins sont d'ordinaire tronqués de la dernière syllabe, tandis que, dans l'italien et l'espagnol, on a seulement retranché les consonnes finales, en conservant les voyelles qui les précèdent. Mais M. Raynouard veut que ces voyelles aient été ajoutées plus tard, par voie d'adoucissement. Soit: cela est même incontestable à l'égard des mots qui ont une syllabe de plus que dans le latin. De INTENDUNT on a d'abord fait *intendon* et puis *intendono*. Mais aussi à l'égard des lettres intérieures des mots, l'espagnol et l'italien ressemblent beaucoup plus au latin que le provençal. Un seul exemple peut suffire. L'imparfait du verbe *tener* est en provençal *tenia*, en toscan *teneva*; ce qui, à la dernière lettre près, est le latin TENEBAT. Cependant, dans la supposition de M. Raynouard, on auroit dit anciennement, en Toscane comme en Provence, *tenia*, et la forme *teneva* se seroit introduite postérieurement. Les langues ne reviennent pas sur leurs pas. Comment le peuple, après avoir oublié le latin pendant une longue suite de générations, l'auroit-il deviné tout-à-coup de nouveau, et s'en seroit-il rapproché

sans avoir aucun motif de changer d'habitude? Les seuls hommes qui sussent le latin, les ecclésiastiques, ne donnoient alors aucun soin à la langue vulgaire. Quand même ils l'auroient fait, cela ne sauveroit pas l'hypothèse de M. Raynouard. L'influence des savans et des poètes peut introduire quelques mots dans une langue; mais elle ne sauroit y opérer des changemens qui en affectent les élémens, et traversent, pour ainsi dire, toute la grammaire et tout le dictionnaire.

On m'objectera peut-être que le françois d'aujourd'hui est, à quelques égards, plus latin que celui du moyen âge : j'en conviens, et cela s'explique naturellement. Depuis la renaissance des lettres, au seizième siècle, une foule de savans, versés dans la littérature classique, ont écrit des livres françois. Ils ont puisé dans les langues anciennes beaucoup d'expressions qui manquoient au langage usuel, et celui-ci a éprouvé ensuite la réaction du style des livres. Souvent on trouve dans le françois deux mots dérivés de la même racine, et l'on peut être sûr que le mot altéré, soit dans la forme, soit dans le sens, est anciennement françois, et que le mot resté du latin pur, date des temps modernes [25]. Les savans ont aussi quelquefois réglé l'orthographe d'après l'étymologie; cependant ils n'ont pu changer ni la

prononciation, ni les formes grammaticales de la langue populaire. Les changemens dont je viens de parler se sont répandus par le secours de l'imprimerie; car, dans le moyen âge, l'influence des livres étoit restreinte dans une sphère très-bornée.

Je passerai en revue quelques-unes des preuves que M. Raynouard allègue en faveur de l'ancienneté de la langue romane, et de son identité primitive dans toutes les provinces de l'empire occidental.

« Notre historien Aimoin rapporte un fait bien « plus difficile à expliquer :

« Justinien, dit-il, devient empereur. Aussitôt il « rassemble une armée contre les barbares; il part, « leur livre bataille, les met en fuite, et il a le « plaisir de faire leur roi prisonnier; l'ayant fait « asseoir à côté de lui sur un trône, il lui com« mande de restituer les provinces enlevées à l'em« pire. Le roi répond : *je ne les donnerai point* : NON, « INQUIT, DABO ; à quoi Justinien réplique : *tu les* « *donneras*, DARAS [26]. »

Si ce fait étoit bien attesté, il prouveroit que la langue romane existoit dès le temps de Justinien, avec tous ses idiotismes, et notamment avec la formation singulière du futur que nous avons expliquée plus haut. Mais quelle autorité peut avoir ce qu'un

auteur franc, du dixième siècle, rapporte d'un empereur byzantin du sixième? Le récit d'Aimoin est apocryphe, et ne prouve que l'ignorance de l'historien, qui se figuroit l'empire oriental et l'empereur Justinien, d'après l'image de son pays et de son temps. La langue de communication générale dans l'empire byzantin étoit le grec; c'étoit aussi la langue de la cour, quoique dans les actes publics on eût conservé l'emploi du latin. S'il existoit alors une langue romane, ce que je ne crois pas, Justinien n'avoit aucun motif pour l'apprendre. Ce qu'il y a de plus étrange encore dans le récit d'Aimoin, c'est que le roi barbare (le grand monarque de Perse Nouchirvan, si l'histoire étoit vraie) parle en latin régulier, et que l'empereur lui répond en langue vulgaire. On voit que toute cette anecdote a été inventée en faveur de la puérile étymologie du nom de Dara, place frontière voisine de Nisibis, érigée en forteresse par l'empereur Anastase, et non pas par Justinien.

« Vers la fin du sixième siècle, Commentiolus,
« général de l'empereur Maurice, faisoit la guerre
« contre Chagan, roi des Huns. L'armée de Com-
« mentiolus étant en marche pendant la nuit, tout-
« à-coup un mulet renversa sa charge. Le soldat à
« qui appartenoit ce bagage étoit déjà très-éloigné;

« ses compagnons le rappelèrent à cris réitérés :
« *Torna, torna, fratre, retorna.*

« Entendant cet avis de retourner, les troupes de « Commentiolus crurent être surprises par l'en- « nemi, et s'enfuirent en répétant tumultuairement « les mêmes cris. Le bruit en parvint jusqu'à l'ar- « mée de Chagan, et elle en prit une telle épou- « vante, qu'aussitôt elle s'abandonna à la fuite la « plus précipitée.

« Ainsi ces deux armées fuyoient en même temps, « sans que l'une ni l'autre fût poursuivie.

« Les historiens qui ont transmis le souvenir de « cet événement, et qui ont conservé en lettres « grecques les paroles que prononçoient les soldats « de Commentiolus, assurent que ces mots, *torna,* « *torna, fratre, retorna,* étoient de la langue de « leur pays.

« Si ces légers vestiges de l'idiome roman, trou- « vés dans des lieux et dans des temps si éloignés, « nous offrent quelque intérêt, combien cet intérêt « augmentera-t-il, quand nous pourrons croire que « ces guerriers étoient Francs, ou Goths, habitant « les provinces méridionales de la France? »

Voilà positivement la plus ancienne trace de la langue romane. Elle est bien légère : elle consiste uniquement dans la terminaison *fratre*, au lieu du

vocatif latin FRATER, car *torna* est l'impératif régulier d'un verbe admis dans la basse latinité. Mais ces soldats étoient certainement des Romains de quelque province occidentale [27], et non pas des Francs ou des Goths, comme suppose M. Raynouard. S'ils avoient été des Francs, ils auroient dit : « *Irwenda, bruodher*! » Comment admettre que des Francs, dans le sixième siècle, eussent parlé entre eux une langue étrangère, quand nous voyons que le théotisque étoit encore la langue maternelle de Louis-le-Debonnaire [28]?

M. Raynouard cite une ordonnance latine donnée en 734 par un roi maure de Coimbre, en faveur de ses sujets chrétiens. Cette pièce est infiniment remarquable sous tous les rapports. Alboacem, fils de Mahomet-Alhamar, fils de Tarif, se disant constitué par Allah dominateur du peuple de Nazareth, fut pourtant assez libéral pour accorder à ses sujets chrétiens des juges de leur propre nation, pour permettre la célébration de la messe à huis clos, et pour prendre sous sa protection spéciale les moines de Lorbano, pourvu qu'ils voulussent bien ne pas dire du mal d'Allah et de Mahomet. Ce diplome prouve que la langue vulgaire en Portugal étoit déjà fort corrompue à cette époque, puisqu'Alboacem, pour rédiger son ordonnance, ne trouva qu'un

secrétaire qui, au lieu de latin, écrivoit un étrange jargon. M. Raynouard extrait de ce texte plusieurs mots qui coïncident avec le provençal, comme encore aujourd'hui beaucoup de mots espagnols et portugais ressemblent aux mots correspondans de la langue provençale. Au reste, ce diplome fournit un argument de la plus grande force, contre l'hypothèse de M. Raynouard sur l'identité primitive des dialectes romans dans tout l'empire occidental. Car il a plusieurs mots qui sont du portugais tout pur et n'ont rien de commun avec le provençal: *matar*, tuer; *juzgo* [29], jugement, justice, formé de JUDICIUM. *Bispi de christianis non maledicant reges Maurorum, sin, moriantur.* « Les évêques des chré« tiens ne doivent pas maudire les rois maures; « sinon, ils seront punis de mort. » Le même mot latin ou plutôt grec, EPISCOPUS, étoit donc dès-lors devenu, dans la bouche du peuple, *bispo*, comme on dit encore aujourd'hui en Portugal, tandis qu'en Provence il se transforma en *vesque*. Quel contraste entre les dialectes, et de si bonne heure!

« Sous le règne de Charlemagne, un Espagnol, « malade pour s'être imprudemment baigné dans « l'Ebre, visitoit les églises de France, d'Italie et « d'Allemagne, implorant sa guérison. Il arriva jus-

« qu'à Fulde dans la Hesse, au tombeau de sainte
« Liobe.

« Le malade obtint sa guérison ; un prêtre l'in-
« terrogea, et l'Espagnol lui répondit.

« Comment purent-ils s'entendre ?

« C'est, dit l'historien contemporain, que le
« prêtre, parce qu'il étoit Italien, connoissoit la
« langue de l'Espagnol : *Quoniam linguæ ejus,*
« *eo quod esset Italus, notitiam habebat.* »

Cela prouve-t-il que le dialecte du pélerin espagnol et celui du prêtre italien fussent absolument les mêmes ? Nullement. Un Espagnol et un Italien parviennent encore aujourd'hui à s'entendre passablement sans interprète ; à plus forte raison, ils le pouvoient alors, quand les langues vulgaires des deux pays étoient beaucoup plus rapprochées du latin.

Je le répète, M. Raynouard a fort bien prouvé l'ancienneté des dialectes romans, mais non pas leur identité dans les diverses provinces. Il faut convenir cependant que la langue dont il s'occupe et qu'il veut représenter comme universelle, a eu jadis un territoire bien plus étendu qu'aujourd'hui, non seulement dans le nord de la France, mais aussi dans plusieurs parties de l'Espagne et peut-être de

l'Italie[30]. Le provençal, le limousin, le catalan, formoient un seul dialecte central dans l'Europe latine. Depuis que ce dialecte a été condamné à n'être plus qu'un patois, les langues dominantes qui l'environnent, le françois, l'italien et l'espagnol ont dû constamment gagner du terrain, soit en remplaçant l'ancien langage du pays, soit en l'altérant. L'ascendant du castillan est très-visible dans les écrivains catalans modernes, par exemple dans les poésies d'Ausias March. M. Favre, savant Genevois, a communiqué à M. Raynouard les manuscrits théologiques vaudois du Piémont, conservés à la bibliothèque de Genève, et ces manuscrits du douzième siècle sont en provençal pur. Mais ces poésies religieuses ont-elles été composées dans le Piémont même, comme paroît l'admettre M. Raynouard, ou furent-elles transmises aux Vaudois par les Albigeois? C'est une question historique à éclaircir.

Dans l'Europe latine, quatre langues sont aujourd'hui littérairement cultivées: l'italien, l'espagnol, le portugais et le françois; une cinquième, le provençal, l'a été jadis. Outre ces langues, il existe, en deçà et au delà des Alpes et des Pyrénées, une variété infinie de dialectes et de patois, dont quelques-uns ont fourni des essais poétiques, mais

dont la plupart n'ont jamais été écrits, et ne peuvent être appris que sur les lieux où ils sont indigènes. Après treize siècles révolus depuis la chute de l'empire occidental, ces idiomes divers ont encore conservé une affinité étonnante, parce qu'ils ont été formés partout à peu près avec les mêmes matériaux, et d'après une méthode analogue. Mais la conformité a dû être plus grande dans les premiers temps, puisque les variations ont été produites par des causes locales, dont l'action s'est accumulée avec les siècles. On ne s'étonne point de voir les dialectes passer par gradations nuancées les uns dans les autres; mais quelquefois la ligne de démarcation est tranchée: en Italie surtout on trouve souvent un jargon informe tout à côté d'un langage élégant. Cela est difficile à expliquer, faute de données historiques suffisantes: nous ignorons avec quel degré de pureté le latin se parloit dans les différentes provinces de l'empire, dans quelle proportion la masse des conquérans barbares s'est distribuée dans le pays, et à quel point ils ont vécu séparés, ou entremêlés avec les anciens habitans [31]. D'ailleurs les conquérans germaniques ne sont pas les seuls étrangers survenus. Pendant le déclin de l'empire romain, beaucoup de colonies de différentes nations y ont été établies, pour repeupler des contrées devenues désertes par

l'effet des invasions [32]. D'autres colonies ont été admises depuis la conquête. Constantin-le-Grand établit dans les provinces de l'empire 300,000 Sarmates réfugiés auprès de lui, dont une partie cultivoit du temps d'Ausone des champs aux environs de Saverne en Alsace. Un village du Poitou, Tifauge, conserve le nom des Taifaliens, peuple probablement tartare, venu du fond de l'Asie. Childebert III a fait une ordonnance relativement aux Saxons qui venoient à la foire de Saint-Denis. Ces Saxons demeuroient aux environs de Bayeux et de Nantes. Un prince lombard de Bénévent a reçu une colonie de 60,000 Bulgares dans sa principauté. La population des pays de l'Europe latine est infiniment plus mélangée, la généalogie des nations infiniment plus compliquée, qu'on ne l'imagine d'ordinaire.

Les différences des langues dérivées du latin peuvent se réduire à quelques points principaux: l'altération des sons, les formes grammaticales, le choix des mots latins, latins-barbares, théotisques et autres qui sont restés en usage, enfin la manière dont les mots tirés du latin classique ont été détournés de leur sens primitif. Rien de tout cela n'est dû au hasard; et si l'on savoit assigner à ces variations leurs véritables causes, nous connoîtrions l'histoire des peuples, leur vie privée dans les temps passés, bien

autrement que les livres d'histoire ne peuvent nous l'apprendre.

L'altération des consonnes et des voyelles dont se composent les mots latins, tient en grande partie à la prononciation, et la prononciation est soumise aux influences climatiques. Ces influences se conçoivent fort bien en théorie, mais elles nous échappent quand nous essayons de les détailler. On sait que les montagnards ont, en général, un accent plus rude que les habitans des plaines et des côtes. Mais comment expliquer, par exemple, les ressemblances que le dialecte de Gènes offre avec le portugais, et qu'on ne sauroit attribuer assurément ni à la communication des peuples ni à l'imitation réciproque?

Ce qui fait contraster davantage entre elles les langues latines mixtes, c'est précisément le matériel des mots: le choix et la combinaison des consonnes et des voyelles qui souvent paroissent être les mêmes dans l'écriture, et diffèrent pourtant à l'oreille; la prédilection pour certains sons, la prosodie et l'accent. Les analogies dans tout le reste sont d'autant plus surprenantes que, depuis le renversement de l'empire romain, l'Europe occidentale et méridionale n'a jamais formé une seule monarchie; qu'elle a été, au contraire, morcelée en une quan-

tilé de petits états indépendans. Ces analogies s'expliqueroient facilement, si l'on admettoit avec M. Raynouard que, pendant les premiers siècles, la langue populaire eût été partout la même. Mais nous avons vu quels faits et quels argumens s'opposent à cette hypothèse. Au reste, on n'a pas besoin d'y recourir. Les mêmes facultés, les mêmes besoins, agissant dans des circonstances pareilles, ont produit des grammaires analogues. Dans le choix des mots latins universellement conservés ou condamnés, dans l'altération de leur sens, on reconnoît souvent l'influence du clergé, d'une classe d'hommes qui, à peu près seuls, continuèrent pendant le moyen âge à parler et à écrire le latin régulier, et qui furent chargés de l'adapter au culte et à la législation [33].

L'utilité du provençal pour l'étymologie du françois est évidente. Si l'on veut découvrir l'origine obscure d'un mot, il faut examiner les diverses formes qu'il a prises dans la suite des siècles. L'on arrive ainsi au plus ancien françois. De là l'on doit passer à la langue romane, et souvent par la seule confrontation de la forme du mot dans cette langue, la question se trouvera résolue, parce que le provençal a beaucoup mieux conservé les lettres caractéristiques que le françois [34]. S'il reste encore des doutes, il faut remonter plus haut, au latin barbare et aux

idiomes théotisques. Je me borne ici à cette seule observation. Dans mon essai sur la formation de la langue françoise, je réfuterai les hypothèses exclusives qu'on a mises au jour sur l'étymologie du françois, et je tâcherai de poser pour cette étude des principes qui puissent lui assurer une marche historique, et la tirer des divagations conjecturales, causes du mépris où elle est tombée.

Si, par un autre concours d'événemens, par l'établissement du centre de la monarchie dans le midi, le provençal fût resté ou devenu la langue dominante en France; si cette belle langue se fût maintenue au même degré de faveur dont elle jouissoit autrefois, jusqu'à la renaissance des lettres et l'invention de l'imprimerie, et qu'elle eût reçu alors une culture plus savante, la littérature nationale eût pris un tout autre caractère. Le provençal du temps classique réunit, jusqu'à un certain point, la rapidité légère du françois avec les teintes chaudes et l'harmonie sonore des langues du midi. Sous le rapport musical, on pourroit désirer cependant qu'il y eût moins de monosyllabes et moins de consonnes finales. Si toutes les lettres écrites étoient prononcées, et elles l'étoient incontestablement, le provençal ne devoit pas être exempt de rudesse; mais c'étoit une langue flexible, et qui prêtoit beaucoup à l'har-

monie imitative : on aperçoit une douceur insinuante dans les poésies amoureuses, et, d'autre part, dans les chants guerriers de Bertrand de Born, on croit entendre le fracas des armes. Arnaud Daniel a souvent fait exprès des vers durs, mais qui étonnent par la brièveté des sentences.

Un défaut du provençal qui lui est commun avec le françois, c'est l'abondance des homonymes. Peut-être distinguoit-on en partie ces homonymes par des nuances de prononciation; et tout ce qui nous embarrasse dans la langue écrite, ne seroit alors qu'un vice de l'orthographe. Mais on ne sauroit rejeter sur l'orthographe le manque de fixité et une certaine fluctuation entre plusieurs formes du même mot, que l'on aperçoit dans le provençal; défaut des langues dont la formation n'est pas encore achevée. C'est un mal, pour une langue, d'être fixée à un point qui mette obstacle à tout développement ultérieur; mais quand elle n'est pas suffisamment fixée dans la partie élémentaire, il en résulte d'autres inconvéniens. Ces petits mots de liaison qui remplissent les intervalles entre les mots essentiels, doivent attirer l'attention le moins possible : or, s'ils varient sans cesse, ils vous distraient; il est donc utile qu'ils soient toujours les mêmes. Mais, dans le provençal, il y a trois ou quatre formes différentes, quelquefois

davantage, pour les articles, les pronoms personnels et possessifs, et une foule de particules qui reviennent à chaque instant. Les anomalies des verbes aussi sont très-grandes. On ne sauroit blâmer une langue d'avoir un certain nombre de verbes anomales : trop de régularité deviendroit monotone. Cependant il suffit bien d'une seule anomalie pour chaque flexion d'un verbe; en provençal, on trouve assez souvent deux ou trois manières différentes, toutes anomales, de former la même personne du même temps. Cette multiplicité superflue rend une langue plus difficile à apprendre, sans que la peine soit rachetée par une véritable perfection. Le seul avantage qui en résulte, est la facilité de la versification : aussi les Troubadours ont-ils exécuté des tours de force en ce genre, qu'on imiteroit difficilement dans aucune autre langue.

M. Raynouard, en composant sa grammaire, ne s'est nulle part appuyé de l'autorité des anciens grammairiens provençaux : il prouve toutes les règles par les textes originaux du temps classique, et elles en ont d'autant plus d'authenticité. Il seroit cependant curieux de connoître comment on envisageoit, du temps même des Troubadours, la théorie de leur langue et la partie grammaticale de l'art poétique. Les passages que Bastero allègue du *Do-*

natus provincialis d'Ugo Faidit et de l'*Art de bien trouver* de Raimond Vidal, ne m'en donnent pas une trop mauvaise idée. Ces écrits sont assez courts : ils mériteroient peut-être que l'éditeur des Troubadours leur accordât une place parmi les vieux morceaux en prose qu'il va publier.

Par le seul fait de la grammaire de M. Raynouard, l'étude de la littérature provençale est déjà plus avancée maintenant que celle de l'ancienne poésie françoise; car il n'existe point de grammaire du françois tel qu'on l'écrivoit au treizième siècle : M. Raynouard seroit plus en état de la donner que personne.

Je n'ai trouvé d'objections à faire que sur quelques points de détail [35]. Dans le plan général de la grammaire, il me semble qu'on auroit pu désirer un chapitre sur la prononciation et l'orthographe; mais M. Raynouard se propose de publier un traité sur la versification, à laquelle ces deux sujets sont liés de près : ainsi, cette omission pourra être facilement réparée.

Bastero a traité de la prononciation, mais d'une manière confuse et diffuse, comme de tout le reste. Il embrouille une matière simple en s'obstinant à comparer la prononciation provençale avec la prononciation toscane. La méthode la plus facile de dé-

finir les sons qu'expriment les lettres, soit simples, soit composées, est d'indiquer leurs équivalens dans plusieurs autres langues dont la prononciation est connue. Les lecteurs de la grammaire romane, aussi bien les étrangers, que les François des provinces septentrionales qui n'ont point séjourné dans le midi, pourroient être induits en erreur en jugeant la prononciation du provençal d'après celle du françois moderne.

M. Raynouard rapporte en partie les variations de l'orthographe dans les manuscrits des Troubadours, aux diversités de la prononciation, qu'il suppose avoir eu lieu dans les différentes provinces. J'objecte à cela que ces manières différentes d'écrire le même mot se rencontrent souvent non seulement dans le même manuscrit, mais aussi dans la même pièce de vers. Je distingue deux espèces de variations dans l'orthographe. Quelques-unes marquent en effet des prononciations différentes; je crois cependant que ces différences n'étoient pas locales, mais admises partout où l'on parloit la même langue, et je les attribue à cette fluctuation dans les formes du provençal, dont je viens de parler. Ainsi, le même poète disoit tantôt *chantar* et tantôt *cantar*, tantôt *douz* et tantôt *dolz*, se rapprochant ainsi à volonté du françois ou des langues méridionales,

et cette latitude se comprend par la position centrale du provençal et par son manque de fixité.

D'autres irrégularités de l'orthographe ne sont que des essais variés d'exprimer le même son. Dans l'origine des idiomes romans, le mélange des nations avoit introduit des consonnes, des voyelles et des diphthongues, étrangères au latin classique. L'alphabet romain, adapté à ces idiomes, se trouva donc défectueux : il fallut recourir à des combinaisons pour suppléer à sa pauvreté. De là vient que, dans chacune des langues dérivées du latin, depuis que leur orthographe est fixée, le même son est souvent exprimé d'une manière différente (par exemple, le L mouillé, en françois par *ill*, en italien par *gli*, en espagnol simplement par *ll*, en portugais par *lh*; le N mouillé, en françois et en italien par *gn*, en espagnol par *ñ*, en portugais par *nh*). Dans le moyen âge, il n'existoit point encore de méthode, et le copiste provençal écrivoit à son gré *salvaie*, *salvage*, *salvatie*, *salvatge* : c'étoit cependant toujours le même son, c'est-à-dire le *ge* prononcé à l'italienne, et redoublé entre deux voyelles, comme dans *selvaggio*.

En conséquence de cette observation, je pense qu'on pourroit se permettre de régler l'orthographe des Troubadours, c'est-à-dire de choisir parmi les

variations des manuscrits une seule manière d'écrire les mêmes mots et les mêmes sons, en préférant celle qui rappelle le mieux l'étymologie. Je pense aussi qu'on pourroit employer avec avantage les accens, soit pour diriger la prononciation, soit pour distinguer les homonymes. Une seule petite marque orthographique que M. Raynouard admet, l'apostrophe, devient un moyen prodigieux de clarté dans une langue remplie d'élisions. M. Raynouard a trouvé des inconvéniens à s'écarter davantage des manuscrits, et il en est meilleur juge que moi; mais nous sommes d'accord au moins sur la nécessité d'une grande exactitude dans ces détails en apparence minutieux. Un texte original perd toute sa valeur avec son authenticité. Pour faire avancer la philologie du moyen âge, il faut y appliquer les principes de la philologie classique.

Les nombreuses citations de vers provençaux dans la grammaire de M. Raynouard font voir ce qu'on peut se promettre de son édition des Troubadours sous le rapport de la correction : jusqu'ici, presque tous ceux qui se sont mêlés d'imprimer des morceaux et des fragmens de poésie provençale, Jean de Notre-Dame, Tassoni, Crescimbeni, les ont défigurés en cumulant les fautes des manuscrits et leurs propres erreurs; et les littérateurs modernes,

au lieu de corriger leurs prédécesseurs, ont renchéri sur eux à cet égard. M. Raynouard a consulté les meilleurs manuscrits existans ; il en a comparé plusieurs qui contiennent les mêmes pièces ; et, lorsque tous ces manuscrits s'accordent dans une fausse leçon, il est en mesure d'y suppléer par des émendations. M. Raynouard accompagne les phrases citées, soit en vers, soit en prose, d'une traduction littérale. Le françois ne se prête guère à ce genre de traductions, et je crains bien que les lecteurs ne trouvent quelquefois celles de M. Raynouard obscures à force de fidélité. Toutefois elles sont exactes[36], et l'auteur s'y montre aussi bon interprète qu'il est habile restaurateur du texte.

Il faut ajourner les recherches générales sur la littérature des Troubadours jusqu'au moment où l'édition de M. Raynouard les aura rendus accessibles au public. J'indiquerai seulement quelques points sur lesquels l'attention pourra se diriger alors.

La versification des poésies provençales mérite d'être examinée à fond. Elle est importante pour la théorie de cet art, à cause de ses singularités et des raffinemens dans l'emploi des rimes, dans leur entrelacement, dans leur continuité ou leur retour après de longs intervalles. Parmi les littérateurs

modernes, M. Ginguené est le seul qui se soit donné quelque peine pour en connoître les règles. Mais ce savant estimable n'y a pas trop bien réussi : il paroît avoir mal compté les syllabes des vers. La versification provençale participe au système qui depuis a prévalu en France, mais sous quelques rapports elle se rapproche de la versification italienne. Les Troubadours ont rarement fait usage du vers alexandrin ; ils se sont arrêtés d'ordinaire au vers de dix syllabes, ou de onze, en comptant la rime féminine. Ce vers est devenu la mesure héroïque des Italiens, à l'exclusion de l'alexandrin. La raison en est évidente. L'italien a la faculté de fondre en une seule syllabe, sans élision, la voyelle finale et la voyelle ou même la diphthongue initiale du mot suivant. Loin d'éviter cela, on le recherche dans la poésie italienne comme une beauté. Ces syllabes, doublées par le concours des voyelles, rendent les vers plus serrés et plus sonores, et donnent au rhythme une vibration vigoureuse. Dans les vers provençaux, la fréquence des syllabes accentuées et la grande liberté de contraction produisent un effet semblable. En françois, l'élision se borne à l'E muet ; il est inévitable d'élever souvent cette voyelle, qui à peine en est une, au rang d'une syllabe : ainsi l'on a trouvé que les vers de dix syllabes n'avoient pas assez

de poids ni d'étendue pour les sujets majestueux, et il a fallu recourir au vers alexandrin, mesure défectueuse à cause de la symétrie monotone des hémistiches. En provençal les rimes masculines sont fortement caractérisées par les consonnes finales, toutes prononcées, et les rimes féminines se terminent par des voyelles sonores, quoiqu'elles ne soient pas aussi variées que dans l'italien et l'espagnol.

Comme les chansons, les tensons et les sirventès étoient également destinés à être chantés, il seroit intéressant de connoître le rapport entre l'ordonnance des strophes et la composition musicale. L'un des manuscrits de la bibliothèque royale (n.° 2701) contient des airs de musique en assez grand nombre. Il est à désirer que M. Raynouard veuille en donner quelques-uns, en les faisant transposer par une main savante dans la notation actuelle.

L'invention d'une variété infinie de strophes; l'observation exacte de la mesure dans des vers souvent très-nombreux de longueur inégale, liés ensemble par le retour regulier de rimes croisées de mille manières; tous ces soins délicats pour l'harmonie font d'autant plus d'honneur à l'oreille musicale des Troubadours que beaucoup d'entre eux ne savoient probablement ni lire ni écrire. Il est vrai

que Bernard de Ventadour imagine d'écrire à sa dame, puisqu'elle sait lire, mais aussi le remarque-t-il comme une chose qui lui fait grand honneur [37]. Un illustre chevalier et l'un des plus aimables poètes allemands du treizième siècle, Ulric de Lichtenstein, a fait le roman de ses amours, en y insérant les chansons qui se rapportent à chaque situation. Il raconte naïvement qu'il fut forcé de garder une lettre de sa dame pendant six semaines sur son cœur sans pouvoir la lire, vu que son secrétaire étoit absent. Nos chantres d'amour (*Minnesinger*) peuvent être mis en parallèle avec les Troubadours à beaucoup d'égards. Un manuscrit de la bibliothèque royale contenant un ample recueil de leurs poésies, est orné de miniatures qui sont curieuses, parce qu'elles peignent le costume, et représentent une scène de la vie de chaque poète. Jamais on n'y voit les poètes écrivant eux-mêmes, ils dictent toujours. Un secrétaire écrit d'abord la première ébauche avec un poinçon sur des tablettes enduites de cire à la manière romaine; ensuite les vers sont mis au net sur un rouleau de parchemin. Je présume que les Troubadours faisoient de même. Beaucoup de leurs poésies n'ont peut-être jamais été écrites, mais seulement confiées à la mémoire; c'est pourquoi les plus anciennes ne nous sont pas parvenues.

MM. Ginguené et Sismondi veulent faire naître la poésie provençale de l'imitation des Arabes d'Espagne. C'est la doctrine du père Andrès qu'ils ont reproduite. Ce savant Espagnol vouloit de cette manière revendiquer pour sa patrie la gloire d'avoir donné la première impulsion aux Troubadours. Cette hypothèse pourra paroître facile à soutenir à ceux qui ne connoissent ni la poésie provençale ni la poésie arabe; elle devient plus épineuse quand on connoît l'une ou l'autre, et je pense qu'après les avoir approfondies toutes les deux, on abandonnera volontiers une supposition aussi précaire. Je l'avoue, dans tout ce que j'ai lu sur ce sujet, je n'ai pas vu l'ombre d'une preuve; et il en faudroit de fort bonnes pour me persuader que l'inspiration d'une poésie toute fondée sur l'adoration des femmes et sur la plus grande liberté dans leur existence sociale, ait été prise chez un peuple où les femmes étoient des esclaves soigneusement enfermées; et que les chevaliers chrétiens aient été chercher des maîtres parmi les infidèles qu'ils combattoient à outrance. Dans les plus anciens romans de Charlemagne qui étoient en vogue dès le douzième siècle, les rois et les guerriers maures sont peints comme des espèces de monstres, animés contre la foi chrétienne d'une fureur diabolique. Il s'est

trouvé aussi des savans qui ont dérivé des Arabes la chevalerie, l'architecture gothique, et que sais-je encore? C'est, ce me semble, mettre la charrue devant les bœufs. Par l'effet d'un long voisinage avec les chrétiens dans la presqu'île des Pyrénées, ensuite par l'effet des croisades, les Arabes se sont rapprochés des mœurs européennes à quelques égards, particulièrement dans leur façon de faire la guerre. D'autre part ils ont communiqué à l'Europe occidentale quelques connoissances en mathématiques, en médecine, en chimie, et leur absurde traduction d'Aristote. Mais les sectateurs de Mahomet n'ont jamais eu la moindre influence sur rien de ce qui constitue le génie original du moyen âge.

Que peut-on alléguer pour nous faire « reconnoître, comme dit M. Ginguené, dans la poésie arabe, « la mère et la maîtresse commune de l'espagnole et « de la provençale? » Les Arabes auroient-ils par hasard inventé l'amour? Non, mais ils ont inventé la rime, dit-on. Ils l'ont inventée, comme beaucoup d'autres peuples, chacun pour soi. Le goût pour la rime est dans la nature, et repose sur un principe musical; les élémens de ces consonnances se trouvent plus ou moins dans toutes les langues; ils ressortent davantage dans celles où la prosodie ne détermine pas suffisamment la quantité des syllabes. Car la

poésie exige dans l'ordonnance du langage une symétrie sensible à l'oreille, cela est de son essence : si le vers n'est pas assez marqué par le retour des mêmes pieds et des mêmes rhythmes, il le sera par le retour des mêmes sons. Après qu'on eut perdu le sentiment des vers mesurés par les syllabes longues et brèves, on fit des vers rimés en latin. Je n'examine point ici dans quelle langue européenne la rime a été employée le plus anciennement. La poésie des peuples germaniques a été originairement assujétie à la règle de l'allitération, c'est-à-dire d'une consonnance des lettres initiales. En Angleterre, la rime ne s'est introduite qu'après la conquête, mais en Allemagne nous la voyons parfaitement établie dans le neuvième siècle. La paraphrase théotisque ou francique de l'Évangile par Otfrid est écrite en vers rimés. Et, afin qu'on ne dise pas que c'étoit là l'œuvre d'un moine savant, et non pas l'usage populaire, le chant de victoire des Francs, après une défaite des Normands à la même époque, est aussi composé en vers rimés, quoique moins régulièrement [38]. Otfrid dit qu'il souhaite substituer sa poésie sacrée aux chants d'amour dont une veuve pieuse avoit été scandalisée [39]. Voilà de quoi nous dispenser des Arabes. Il y a des témoignages infiniment plus anciens sur les poésies héroïques des

peuples du Nord, il y a des traces nombreuses de ces poésies dont les fictions se sont même souvent introduites dans l'histoire; mais ce sont les poésies amoureuses qui nous intéressent ici. Il est tout simple de supposer que les descendans des conquérans de l'empire romain, établis dans les Gaules, continuèrent de chanter l'amour et la guerre dans leur propre langue, aussi long-temps qu'ils en conservèrent l'usage, et qu'ensuite ils essayèrent de faire de même en langue romane. A mesure que les mœurs s'adoucirent par la galanterie chevaleresque, cet art, d'abord grossier, fut cultivé avec plus de soin. Dans les plus anciens morceaux des Troubadours qui nous soient parvenus, la régularité des formes est telle que beaucoup d'essais plus imparfaits doivent les avoir précédés.

On cite encore, comme des traits frappans de ressemblance entre la poésie provençale et celle des Arabes, les refrains, les tensons ou disputes poétiques, et l'usage des Troubadours de soutenir les mêmes rimes dans toute l'étendue d'une pièce de vers.

La langue provençale invitoit les poëtes à continuer de chanter sur les mêmes rimes, puisque les mêmes désinences sont communes à une infinité de mots. Cette conformité de toutes les strophes

d'une chanson, étoit un grand secours pour la mémoire, et les Troubadours devoient savoir beaucoup de vers par cœur. Cependant il s'en faut que cette règle soit généralement observée : souvent toutes les strophes contiennent en effet les mêmes rimes, mais elles reviennent à tour de rôle dans un autre ordre ; souvent aussi chaque strophe a des rimes différentes.

Les refrains sont dans la nature de la poésie lyrique ; on en trouve chez les anciens, principalement dans les idylles où ils ont imité les chants populaires. Lorsque l'ame, surtout dans une disposition mélancolique, est fortement préoccupée d'une seule image, d'une seule pensée, cette image, cette pensée se mêle à toutes les autres et leur communique sa teinte. Pour peindre un semblable état de l'ame, il n'est rien de plus naturel que de faire revenir les mêmes paroles, avec la même cadence musicale, après des intervalles fixés par la mesure lyrique. Cela peut devenir une manière conventionnelle, et paroît l'être devenu chez les Persans et les Arabes. Mais chez les Troubadours les refrains sont infiniment rares.

Les luttes poétiques entre deux antagonistes qui se répondent sur la même mesure, ont eu lieu partout où les facilités de la versification permettoient

d'improviser, et où une vivacité mobile de l'imagination invitoit à exercer cet art. Les idylles de Théocrite sont remplies de ces luttes, dont l'idée est prise dans les mœurs des pâtres de la Sicile. Les traditions scandinaves en offrent une foule d'exemples; et, pour citer un exemple moderne, en Italie les gens du peuple se raillent dans le carnaval par des couplets qu'ils improvisent en s'accompagnant de la guitare, et celui qu'on attaque répond sur le même air. Je ne sais pas si les tensons des Troubadours ont été en effet improvisés tels que nous les avons; mais ils sont au moins l'imitation d'un combat entre deux improvisateurs.

Ne connoissant point la poésie arabe, je me suis borné aux argumens négatifs déduits de l'improbabilité de la chose en elle-même et du manque absolu de preuves. Sans doute, dans l'histoire de la civilisation, il faut suivre avec soin les traces des communications qui ont eu lieu entre différens peuples; mais il faut bien se garder de confondre les analogies qui ont leur source dans la nature humaine, avec les ressemblances dérivées de l'imitation. Si vous refusez la puissance créatrice à l'homme presque dans tous les siècles et dans tous les pays; si vous faites, pour ainsi dire, la généalogie de toute activité intellectuelle, vous rendez la première invention d'autant

plus inconcevable, et vous avez créé une difficulté au lieu d'en résoudre une. Tous les peuples bien doués ont eu le besoin et le goût de la poésie; elle s'est développée partout où les circonstances ont été propices. Passe encore de recourir aux étrangers pour les arts du dessin; mais la poésie tient de plus près aux impressions intimes que produit la langue maternelle; elle est toujours nulle et factice, quand elle n'est pas nationale.

M. Raynouard a retrouvé un poëme en langue romane, reconnu pour antérieur à l'an 1000, aussi bien par le langage que par les caractères du manuscrit. Le sujet de ce poëme sur Boèce est tiré d'un livre latin et traité dans un esprit religieux; il est écrit en vers rimés de dix syllabes: on y trouve donc déjà la même mesure, qui devint ensuite dominante dans l'Europe méridionale. Cette découverte donne le coup de grâce à l'hypothèse arabe du père Andrès; car il fixe l'ère de la poésie provençale à la prise de Tolède en 1085, où, selon lui, des chevaliers du midi de France auroient appris à connoître la poésie des Maures.

Il paroît que ce savant n'est pas aussi fier que l'étoit Sancho Panza de sa qualité de *vieux chrétien,* puisqu'il considère les Maures comme ses compatriotes, et qu'il veut les ériger en maîtres des Espagnols

dans la poésie comme dans tout le reste. Il n'entre pas dans mon sujet de réfuter en détail ce qu'il dit là-dessus 40. Je remarquerai seulement qu'il n'y a rien d'aussi anti-arabe que le plus ancien poëme espagnol, celui du Cid : c'est une épopée toute chrétienne et chevaleresque. La romance espagnole est en effet une imitation des chants du peuple maure ; mais elle est comparativement bien moderne : son origine ne remonte peut-être guère au-delà de la conquête du royaume de Grenade.

Voici une autre question, particulièrement intéressante pour mes compatriotes : nos *Minnesinger* ont-ils imité les Troubadours ou non ? On pourra en décider quand les œuvres de ceux-ci seront connues ; celles de nos poètes du moyen âge sont imprimées depuis long-temps. Les Troubadours ont pour eux l'ancienneté, puisque ce genre de poésie n'a commencé chez nous que sous Frédéric-Barberousse. Cependant je n'ai rien vu dans nos poètes qui annonçât l'imitation, et je pense que des impulsions pareilles ont produit des phénomènes analogues. Les poètes des deux pays s'accordent à mettre un grand artifice dans l'emploi des rimes et l'ordonnance des strophes ; néanmoins la versification des nôtres suit d'autres règles que celle des Troubadours. L'amour, le culte des femmes, le

printemps, le chant des rossignols, les fleurs, quelquefois la chevalerie et la guerre, sont les sujets communs à tous les deux; mais un autre caractère domine dans l'expression des mêmes sentimens. Le parallèle des Troubadours avec les chantres d'amour, leurs contemporains en Allemagne, pourroit être fait d'une manière piquante.

Lorsque je soutiens l'originalité de notre poésie du moyen âge, je ne veux parler que du genre lyrique. Les romans françois de chevalerie ont eu un grand succès sur l'autre rive du Rhin: ils ont été imités plus ou moins librement par nos poètes du treizième siècle. Mais, à côté de ces fictions étrangères, nous avons en abondance des poésies héroïques indigènes, fondées sur les plus anciennes traditions nationales.

L'on cite parmi les protecteurs des Troubadours l'empereur Frédéric-Barberousse. Jean de Notre-Dame lui attribue un couplet en langue provençale. M. Ginguené reproche à Voltaire de s'être trompé en donnant Frédéric II pour auteur de ces vers: je crois, au contraire, que Voltaire a rectifié une erreur. Nous n'avons pas d'autres garans de ce petit fait que les anciens biographes des Troubadours, auteurs du quatorzième siècle, dont les récits ne sont que trop souvent suspects. Si ce couplet, assez

insignifiant, est en effet d'un empereur allemand, il ne peut avoir été fait que par Frédéric II. Frédéric-Barberousse ne savoit qu'imparfaitement la langue romane, et il ne l'aimoit pas; d'ailleurs, ces vers ne sont pas dans son caractère. Mais Frédéric II étoit né en Sicile; il a passé sa vie dans les pays de langue romane, et il accueilloit tous les divertissemens favoris de son siècle. Au reste, les princes de la maison de Hohenstaufen, quoiqu'ils régnassent en Italie, ont toujours conservé de la prédilection pour leur langue maternelle. Nous avons des chansons d'amour composées en allemand par l'empereur Henri VI et par l'infortuné Conradin. Mainfroi, fils naturel de Frédéric II, étoit tellement passionné pour la poésie nationale, qu'au fond de l'Italie et à la veille d'être attaqué par Charles d'Anjou, il avoit son camp rempli de ménétriers et de poètes allemands, dont les chants amoureux contrastoient avec le bruit des armes et la trompette guerrière.

Les recueils publiés par M. Raynouard donneront matière à des recherches sur la littérature provençale perdue. Il est certain que ce qui nous en reste n'est que la moindre partie. Jean de Notre-Dame fait mention de beaucoup d'ouvrages des Troubadours, d'après leurs anciens biographes; mais, dans cette énumération, je ne vois point de romans de cheva-

lerie ; car il paroît que le récit des amours d'*André de France*, composé par Pons de Brueil, n'en étoit pas un. L'histoire de cet homme, devenu éperdument amoureux de la reine de France, qu'il n'avoit jamais vue, doit avoir été plutôt un roman dans l'acception moderne de ce mot ; la peinture d'une passion malheureuse sans mélange d'aventures chevaleresques. Cependant il y a eu des romans de chevalerie en langue provençale. On en connoît encore trois aujourd'hui : le roman de *Jaufre* et celui de *Gerard de Roussillon*, en vers, et *Philomena*, en prose. D'après un passage du Dante, il paroîtroit qu'Arnaud Daniel avoit composé des romans :

> Versi d'amore, e prose di romanzi
> Soverchiò tutti.

Toutefois, il se pourroit que le Dante eût compris sous la dénomination de romans, tous les écrits quelconques composés en langue vulgaire. Les Troubadours font souvent allusion aux fictions chevaleresques : mais il ne s'ensuit pas qu'ils les aient lues ou entendu réciter dans leur langue ; ils pouvoient les connoître par les originaux françois. Je crois cependant que la plupart des romans de chevalerie, composés d'abord en françois, ont été traduits ou imités en langue provençale. Dans un fameux passage de

son poëme, le Dante fait dire à Francesca di Rimini :

> Noi leggevamo un giorno per diletto
> Di Lancilotto, come amor lo strinse.

En quelle langue Francesca lisoit-elle l'histoire de Lancelot? On n'a aucune connoissance de traductions aussi anciennes des romans de chevalerie en italien. Le françois étoit alors peu connu en Italie, le provençal en revanche y étoit fort répandu. Il est donc probable que le livre dont le charme séducteur devint si funeste aux deux amans, étoit écrit en cette langue.

On a pu facilement traduire en provençal les romans de chevalerie françois; ce n'est pas là le point essentiel de la question. Mais il seroit intéressant de savoir si le midi de la France a produit des fictions originales en ce genre. La vraie pépinière des romans de chevalerie, c'étoient la Normandie et les provinces voisines. Les traditions fabuleuses d'Artus et de la Table ronde ont été rapportées d'Angleterre par les Normands établis en ce pays par la conquête. Le grand mérite des romans de chevalerie est dans l'invention : un merveilleux gigantesque, des situations frappantes, des caractères fortement tracés, une grande profondeur, une noble persévérance dans les sentimens passionnés des principaux ac-

teurs, voilà ce qui distingue ces poëmes, remarquables par leur puissante réaction sur l'esprit du moyen âge dont ils étoient le reflet. Ce mérite de la fiction est encore peu connu en France, parce que M. de Tressan et d'autres littérateurs, en donnant des extraits des romans de chevalerie, ne sont presque jamais remontés aux véritables originaux. Les romans versifiés des douzième et treizième siècles sont déjà fort imparfaits dans l'exécution; ils rebutent par les longueurs d'un style lâche et trop peu élevé au-dessus de la prose. Il faut, comme les amateurs de médailles, savoir reconnoître la belle empreinte sous cette rouille. Le défaut général des romans de chevalerie est une narration traînante, défaut qui devient insupportable dans les romans en prose, composés vers le quinzième siècle. Il y a dans ces gros *in-folio* tant de coups d'épée et de lance, que le chevalier le plus insatiable en fait de combats devoit y trouver de quoi se satisfaire pendant toute sa vie. Les fictions originales y sont fort altérées aussi, ou du moins noyées dans la multiplicité des aventures.

Je crois qu'on ne sauroit refuser aux poètes du midi l'invention de plusieurs fables chevaleresques, quoique le nord de la France ait été plus fécond en ce genre; et je vais faire connoître le nom d'un

romancier provençal dont aucun souvenir, que je sache, ne s'est conservé en France. Wolfram d'Echenbach, poete allemand, célèbre au commencement du treizième siècle, a composé deux romans intitulés : *Parcival* et *Titurel*, qui font suite l'un à l'autre. Ces romans sont restés fameux en Allemagne jusqu'au seizième siècle [41]. Eschenbach déclare expressément qu'il prend pour guide *Kiot le Provençal;* il réprouve la narration de Chrétien de Troyes qui, selon lui, a falsifié l'histoire. Beaucoup de noms propres, dans le texte allemand, prouvent effectivement, par leur forme provençale, que notre auteur n'a point puisé dans un livre françois.

A mesure que la langue françoise devint prépondérante, on cessa de copier les manuscrits provençaux, on négligea ceux qui existoient, et le reste paroît avoir été consumé dans les troubles religieux du seizième siècle [42].

Je termine ici mes observations, qui n'ont d'autre but que d'attirer l'attention du public sur une entreprise littéraire de la plus grande importance, sous le rapport de la philologie et de l'histoire du moyen âge. M. Raynouard, si celèbre comme poète, si honorablement connu comme citoyen, a obtenu dans ses laborieuses recherches les encouragemens d'un gouvernement, protecteur de toutes les études so-

lides; il a mérité la reconnoissance, non seulement de ses compatriotes, mais de l'Europe savante. A une époque où tous les esprits sont tournés vers de nouvelles idées, il est peut-être particulièrement utile de réveiller le souvenir d'un passé déjà lointain. Tout le monde se croit en état de juger les anciens temps d'après des connoissances superficielles; les bien connoître, est tout autrement difficile. Le moyen le plus sûr de ne tirer aucun parti de l'histoire, c'est d'y porter un esprit d'hostilité. Si nous dédaignons nos ancêtres, prenons garde que la postérité ne nous le rende.

NOTES.

[1] On sait que M. de Sainte-Palaye, après avoir employé de longues années à former des recueils relatifs à la connoissance des antiquités littéraires et historiques de la France, étant arrivé à un âge fort avancé, se vit hors d'état de rédiger lui-même ses immenses matériaux. C'est avec les notices et les traductions fournies par lui que l'abbé Millot, qui n'étoit rien moins que savant dans cette partie, composa son *Histoire littéraire des Troubadours*, ouvrage très-médiocre. Le zèle de M. de Sainte-Palaye est infiniment louable; mais plusieurs indices me font douter qu'il possédât le talent philologique nécessaire pour publier le texte original des Troubadours, si toutefois il en a eu le projet.

[2] Le cardinal Bembo avoit écrit les Vies des Troubadours; mais son travail n'a jamais été publié. La biographie des Troubadours exigeroit des recherches profondes pour avoir une véritable valeur historique; mais on peut aussi la faire à peu de frais, en se bornant à copier les notices qui nous ont été transmises par leurs anciens biographes. Cela ne suppose même qu'une connoissance très-légère de l'ancien langage, puisque la prose de ces notices est extrêmement simple et facile. Le cardinal Bembo possédoit un beau manuscrit de poésies provençales, qui depuis a passé dans la bibliothèque du Vatican, et ensuite à Paris (*Cod.* 3204). Le célèbre poète Tas-

soni parcourut les œuvres des Troubadours, uniquement pour examiner s'il s'y trouvoit des passages imités par Pétrarque. Il convient lui-même qu'il n'avoit pas une connoissance approfondie de leur langue. Crescimbeni a traduit les Vies des poètes provençaux par Jean de Notre-Dame, en y ajoutant des notes et quelques morceaux de poésie extraits des manuscrits de Florence, et traduits par Salvini. Cette traduction est remplie de contre-sens; dans une chanson de Gauselm Faidit, les mots *Maracdes fis* sont laissés en blanc comme inintelligibles. On voit bien que Salvini et Crescimbeni n'étoient pas de grands Œdipes : ces mots signifient *émeraude fine*. Aussi Salvini se plaint-il de l'obscurité impénétrable de l'ancien provençal. CONSIDERAZIONI CRITICHE, etc. L. II, cap. 9. Les éditeurs du Dante et de Pétrarque n'ont jamais pu venir à bout de corriger quelques vers en langue provençale insérés dans leurs œuvres, et défigurés par les copistes : tellement la connoissance de cette langue a été perdue en Italie.

De tous les savans qu'on pouvoit consulter jusqu'ici sur la littérature provençale, Don Antonio Bastero est incontestablement celui qui s'y entendoit le mieux sous le rapport grammatical et philologique. Il avoit l'avantage d'être Catalan ; et il paroît que, parmi les provinces où l'on a parlé jadis la langue des Troubadours, c'est en Catalogne qu'elle a été le moins altérée. Bastero, envoyé à Rome pour les affaires du chapitre de Girone, dont il étoit chanoine, eut l'occasion d'étudier les manuscrits du Vatican et ensuite ceux de Florence ; mais le plan de son ouvrage, écrit en italien (LA CRUSCA PROVENZALE. ROMA, 1724), est mal conçu : on ne voit pas trop s'il a voulu traiter l'histoire littéraire des Troubadours, ou pu-

blier leurs œuvres, ou composer une grammaire et un dictionnaire de leur langue. Aussi cet ouvrage est-il resté incomplet : l'auteur n'est guère arrivé au-delà de la préface, qui contient des notices précieuses, quoique noyées dans une prolixité insupportable.

[3] I. *Recherches sur l'ancienneté de la langue romane.* II. *Elémens de la grammaire de la langue romane avant l'an* 1000, *précédés de recherches sur l'origine et la formation de cette langue.* III. *Grammaire romane, ou Grammaire de la langue des Troubadours.* Ces trois écrits sont réunis en un seul volume, sous le titre: *Choix des poésies originales des Troubadours*, T. I. Paris, 1816.

[4] Voyez sur cette question *Tassoni Considerazioni sopra le rime di Petrarca* (Modena, 1609), dans la préface. A la fin du commentaire sur les poésies amoureuses de Pétrarque, Tassoni dit avec sa manière brusque: *Le poesie de' Provenzali non hanno che fare con quelle di Petrarca, e faccian pur ceffo i Francesi a lor senno.* Il paroît avoir cité exactement tous les vers des Troubadours, dans lesquels il trouvoit quelque rapport avec tel ou tel passage de Pétrarque; et ces ressemblances se bornent à des phrases, des tournures et des images qui ne prouvent aucunement l'imitation, parce qu'elles sont, pour ainsi dire, un bien communal des poètes de tous les pays. La preuve la plus spécieuse qu'on ait alléguée des plagiats de Pétrarque est un sonnet d'un poète valencien, Mossen Jordi, qui répond mot pour mot au beau sonnet de Pétrarque:

Pace non trovo, e non ho da far guerra.

Voyez *Bastero Crusca Prov.* p. 16. Mais je considère cela comme une supercherie, c'est-à-dire je pense que quelque poète valencien a imité Pétrarque, et qu'ensuite on s'est permis d'attribuer à ce morceau une plus haute antiquité qu'il n'a véritablement.

[5] Deux pairs de France, M. le comte de Blacas-d'Aulps et M. le comte de Castellane, comptent parmi leurs ancêtres des Troubadours connus sous les noms de *Blacas*, *Blacasset* et *Boniface de Castellane*.

[6] Cette classification fondamentale des langues a été déve-veloppée par mon frère dans son ouvrage *sur la langue et l'antique philosophie des Indiens*, dont la première partie a été traduite en françois à la suite du traité d'Adam Smith *sur l'origine des langues*.

[7] Toutes les langues indigènes de l'Amérique semblent appartenir à cette seconde classe. M. Alexandre de Humboldt, dans la description de son *Voyage aux régions équinoxiales du nouveau continent*, donne le résultat de ses recherches sur ces langues; il fait connoître leur singulière nature par des observations ingénieuses. Quoique le but principal de ce célèbre voyageur fût l'avancement des sciences naturelles, l'universalité de ses connoissances et l'infatigable activité de son esprit lui ont fourni les moyens de recueillir aussi tout ce qui peut intéresser l'historien et le philosophe.

M. de Humboldt l'aîné a publié en allemand un mémoire très-intéressant sur la langue basque. Cette langue, reste des

idiomes indigènes de l'ancienne Europe, est également caractérisée par les affixes.

N'ayant jamais étudié les langues dites *sémitiques*, si importantes par le rôle qu'elles jouent dans l'histoire du genre humain, je n'ose rien affirmer sur la manière dont il faut les classer. Si elles n'appartiennent pas en entier à la seconde classe, au moins leur structure diffère essentiellement de celle des langues les plus cultivées de la troisième, c'est-à-dire du grec, du latin et du sanscrit.

Une question fort ardue, et que je n'entamerai pas ici, c'est de savoir si les langues peuvent, ou non, graduellement changer de nature, et passer de la première classe à la seconde et de la seconde à la troisième. S'il étoit possible de répondre à cette question par des faits d'une certaine évidence, une foule de problèmes relatifs aux origines de la civilisation se trouveroient par-là même résolus.

[8] Afin qu'on ne croie pas que j'érige en règle générale un fait isolé, je remarquerai que le même phénomène, que l'on peut observer en Europe, se retrouve en Asie. La propagation du mahométisme et les conquêtes des Mogols y ont produit des effets semblables à ceux qui furent amenés en Europe par la chute de l'empire romain et l'invasion des Barbares. Les anciennes langues savantes et synthétiques de la Perse et de l'Inde, le pehlwi et le sanscrit, ont été remplacées par des langues mixtes, dont la grammaire est extrêmement simplifiée au moyen des mots auxiliaires. Dans l'Inde, il y a un grand nombre d'idiomes d'origine moderne, dont le fond est du sanscrit altéré et tronqué, avec un mélange de mots arabes, per-

sans, ou puisés dans d'autres dialectes populaires. Le sanscrit, étudié seulement dans les livres anciens, n'est plus que la langue de communication générale entre les savans, ainsi que le latin l'étoit en Europe dans le seizième siècle. Le persan moderne, sous quelques rapports, peut être comparé à l'anglois : la grammaire de ces deux langues est infiniment simple; l'une et l'autre sont composées de deux élémens hétérogènes imparfaitement amalgamés: le persan du pehlwi et de l'arabe, l'anglois de l'anglo-saxon et du françois.

9 M. Raynouard dit (*Recherches sur l'origine et la formation de la langue romane*, p. 45) : « Les Goths et les Francs « avoient dans leur langue l'usage des articles. » Cela demande de grandes restrictions pour être exact. D'abord, dans le seul livre en langue gothique qui nous reste, dans l'Evangile d'Ulfilas, on n'aperçoit pas la plus légère trace de l'article indéfini, devenu indispensable dans nos langues modernes; ensuite, l'article défini aussi est omis une infinité de fois dans des passages où il se trouve dans le texte grec, et où l'usage actuel l'exigeroit impérieusement. Ulfilas a traduit avec une fidélité si littérale, que, lorqu'il supprime les articles du texte, on peut admettre que l'usage de sa langue ne les comportoit absolument pas. Ce qui me confirme encore plus dans la supposition que c'est par une espèce d'hellénisme qu'Ulfilas emploie les articles, c'est de voir que les poésies anglo-saxonnes et scandinaves en sont totalement dépourvues. Or, la poésie, et surtout la poésie populaire, conserve en général mieux le caractère primitif d'une langue que la prose. Dans les plus anciens écrits franciques, l'usage de l'article défini s'est déjà introduit

plus ou moins ; mais ces écrits ne remontent qu'au neuvième siècle.

[10] EGINHART. VITA KAROLI MAGNI. « *Inchoavit et grammaticam patrii sermonis. Mensibus etiam juxta propriam linguam nomina imposuit.* » Eginhart donne ensuite ces noms allemands des mois, inventés par Charlemagne, dont quelques-uns sont encore aujourd'hui en usage.

[11] Entre autres, dans Otfrid et les autres auteurs franciques de l'époque carlovingienne, l'emploi des verbes auxiliaires pour former, soit le prétérit, soit le futur, est encore extrêmement rare.

[12] Il est constaté qu'Ulfilas a traduit d'après le texte grec et non d'après la version latine. Sa traduction est tellement littérale, que, pour peu qu'elle s'éloigne de l'original, on peut être sûr que le traducteur a eu devant les yeux une autre leçon que la nôtre ; et, d'après les expressions dont il se sert, l'on peut même deviner quelles étoient ces variantes. Les fragmens de l'Évangile en langue gothique étant par conséquent d'un aussi grand intérêt pour l'histoire du texte sacré que sous le rapport philologique, beaucoup de savans en Angleterre, en Suède, en Hollande et en Allemagne (Junius, Stjernhelm, Lambert ten Kate, Hickes, Benzel, Lye, Ihre, Wachter, Zahn, etc.), les ont commentés. La grammaire gothique a été examinée avec le plus grand soin, et l'on y a trouvé une parfaite régularité et des analogies suivies avec exactitude. A cet égard, la langue gothique est bien supérieure aux autres

dialectes de la même famille, à l'exception de l'anglo-saxon, qui fut savamment cultivé depuis Alfred-le-Grand. Au neuvième siècle encore, Otfrid, moine de Weissembourg, dans la préface de sa paraphrase versifiée de l'Evangile en langue francique, se plaint de la négligence de ses compatriotes et de la nature réfractaire de sa langue, qui étoit, à ce qu'il dit, *inculta et indisciplinabilis*, *atque insueta capi regulari freno grammaticæ artis*. Dans l'Evangile d'Ulfilas, au contraire, on est étonné de voir la perfection atteinte, pour ainsi dire, d'un seul jet. J'attribue cela en partie aux talens philologiques des prêtres grecs qui convertirent les Goths à la religion chrétienne. Ces prêtres, emmenés captifs chez eux après la défaite de l'empereur Décius, ayant appris la langue gothique, aidèrent sans doute le traducteur de leurs lumières. Ce fut d'ailleurs un grand avantage pour la langue gothique d'avoir adopté un alphabet inventé exprès, et si conforme aux besoins de la prononciation, que tous les sons simples, entre autres le *TH* et le *WH* des Anglois, y sont exprimés par une seule lettre. Sous ce rapport, on peut dire que les Goths écrivoient déjà leur langue mieux que nous n'écrivons la nôtre.

Plus tard, les autres peuples germaniques adoptèrent l'écriture latine. Les seuls Anglo-Saxons y ont ajouté quelques lettres nouvelles. Les auteurs franciques ne trouvant pas de signes dans l'alphabet latin pour exprimer les sons particuliers à leur langue, essayèrent d'exprimer ces sons en combinant de diverses manières plusieurs lettres latines; ce qui a causé des variations continuelles dans l'orthographe, et donné à leur manière d'écrire un air barbare.

Quoique ces peuples belliqueux ne fissent point de livres et

se contentassent de confier leurs poésies à la mémoire, il me paroît incontestable qu'ils ont connu l'art de l'écriture avant l'invasion de l'empire romain. On trouve dans leurs langues des expressions originales relatives à cet art, tandis qu'ils auroient appris le nom avec la chose, si les Grecs et les Romains avoient été leurs premiers maîtres. L'alphabet d'Ulfilas semble être composé de caractères grecs, latins et runiques. Un poète, qui a écrit vers la fin du sixième siècle, Venantius Fortunatus, dit :

> Barbara fraxineis pingatur RUNA tabellis.

Fortunatus étoit né en Italie, et devint évêque en France : il ne pouvoit guère avoir en vue d'autres peuples que les Goths ou les Francs. Or, à cette époque, les Goths, aussi bien ceux d'Italie que ceux d'Espagne, se servoient généralement du caractère d'Ulfilas. Ainsi, ce que dit Fortunatus de l'usage des runes se rapporte probablement aux Francs. Dans l'exorde du plus ancien texte de la loi salique, il est dit clairement que quatre législateurs, élus par la nation, l'ont décrétée dans les temps antérieurs à la conversion des Francs. Un savant historien, Adrien de Valois (Rer. Francic. Lib. III, p. 119), a vainement attaqué l'authenticité de cet exorde. Une grande partie de la loi salique consiste en chiffres qui servent à déterminer les amendes pour chaque délit. Comment une telle loi auroit-elle pu être transmise par la tradition orale ? Elle étoit donc écrite, sans doute en caractères runiques, avant la conquête des Gaules; et le texte que nous avons est une traduction de cet original, faite, comme on le voit au premier coup d'œil, par un Franc qui avoit très-mal appris le latin.

Il paroît que, dans la suite, les prêtres chrétiens ont proscrit les runes comme servant aux superstitions païennes.

[13] Cassiodore (Liv. II, epist. 42) écrit à Clovis au nom de son maître : *Citharœdum etiam, arte sua doctum, pariter destinavimus expetitum, qui ore manibusque consona voce cantando, gloriam vestræ potestatis oblectet: quem ideo fore credimus gratum, quia ad vos eum judicastis magnopere dirigendum.*

Je n'accumulerai pas ici les témoignages qui prouvent, à commencer par celui de Tacite, combien les peuples germaniques aimoient de tout temps la poésie, surtout la poésie héroïque, qui leur retraçoit les exploits de leurs ancêtres. Il est surprenant de voir jusqu'à quelle distance de temps et de lieux des souvenirs nationaux se sont propagés. Ermanaric, roi des Goths au quatrième siècle, après avoir conquis un vaste empire entre la mer Noire et la mer Baltique, périt à un âge fort avancé dans l'invasion des Huns : il se tua de désespoir de ne pas pouvoir leur résister. Sa fin tragique devint le sujet d'un poëme qui se chantoit en Allemagne encore dans le treizième siècle. Ce récit a trouvé son chemin jusqu'en Islande, et on le retrouve parmi les merveilles gigantesques de l'Edda. La gloire de Théodoric-le-Grand a été célébrée sous le nom de Dieteric de Berne; au seizième siècle encore, ce nom vivoit en Allemagne dans la bouche du peuple. Nos paysans, en suivant la charrue, chantoient les combats de Dieteric contre les géans; et c'est sans doute pour se conformer aux idées du temps, qu'on a placé la statue de ce héros, redevenu fabuleux, auprès du tombeau de l'empereur Maximilien, parmi celles de ses illustres ancêtres.

Les textes originaux de tant de compositions héroïques sont perdus, malgré le soin que Charlemagne prit de leur conservation : mais nous pouvons indiquer encore en grande partie les sujets que nos anciens chantres y avoient traités. La fiction s'est introduite dans l'histoire : Jornandes et Paulus Diaconus sont remplis de récits puisés dans les poésies nationales. Les savans modernes souvent n'ont su dire autre chose, sinon que tel ou tel événement, rapporté par un historien du moyen âge, est fabuleux et contraire aux faits constatés. Il falloit expliquer comment des historiens qui, presque toujours, font preuve de bonne foi et quelquefois de bon sens, ont pu raconter des choses aussi incroyables. Le mot de l'énigme est que les récits en question sont des extraits de poésies populaires en mauvaise prose latine. L'historien étoit imbu de l'opinion de ses compatriotes, qui croyoient tout de bon aux fictions héroïques, dans lesquelles il y avoit en effet un fond de vérité.

Cette observation n'est pas étrangère à l'ancienne histoire de France. On trouve même dans Grégoire de Tours quelques-uns de ces récits poétiques; on en trouve un plus grand nombre dans Frédegaire. Toute la narration de la conquête du royaume de Thuringe par Théodoric I, roi d'Austrasie, telle que Witichind, historien saxon du dixième siècle, la donne, est tirée d'un poëme épique.

[14] On suppose d'ordinaire que les Vandales ont peu séjourné en Espagne; et l'on considère cette nation comme entièrement éteinte après la défaite de Gelimer. S'il en eût été ainsi, comment les Arabes, lors de leur invasion, eussent-ils nommé toute l'Espagne *Andalousie*, d'après le nom des Vandales? Il est donc probable qu'une partie des Vandales est

restée en Espagne lorsque leurs compatriotes passèrent en Afrique; peut-être aussi les restes des Vandales africains repassèrent-ils la mer après la destruction de leur empire par Bélisaire. Les écrivains anglo-saxons et nos poètes du moyen âge appellent souvent la mer Méditerranée *Wendil-see*, la mer des Vandales.

C'est aussi une erreur de croire que les Goths d'Italie aient été exterminés ou expulsés après les victoires de Bélisaire et de Narsès; ils ont toujours continué d'habiter le pays, quoiqu'ils eussent cessé d'y être la nation dominante. La même remarque s'applique aux Ostrogoths en Provence, aux Visigoths dans le Languedoc; ils sont demeurés en France, lorsque les rois des Francs avoient étendu leur domination jusqu'aux Alpes et aux Pyrénées.

Les Bourguignons parloient à peu près le même dialecte que les Goths. Ces deux peuples étoient répandus dans la moitié des Gaules : ainsi, la langue gothique doit être principalement consultée sur l'étymologie du françois. Plusieurs mots de la langue romane et même du françois moderne sont du gothique pur, sans compter les noms propres restés en usage et altérés seulement dans la prononciation.

[15] Cette double dérivation du verbe substantif est frappante dans l'italien *stava*, *stato*, etc. Dans le françois, elle est plus obscurcie par les contractions : cependant *être*, *étois*, *été* (anciennement *estre*, *estois*, *esté*), ne viennent pas de ESSE, mais de STARE. Il n'est pas rare de voir que le verbe substantif s'étant trouvé défectif, on ait eu recours à deux racines différentes pour en compléter les temps et les modes. Il en est

ainsi dans le latin et dans l'allemand. Mais c'est un trait particulier à la langue romane d'avoir deux verbes substantifs complets, l'un dérivé de ESSE, et l'autre de STARE.

[16] BASTERO CRUSCA PROV. p. 139 et 140. « *E non se pot conosser ni triar l' accusatius del nominatiu, sinò que per sò, que 'l nominatius singulars, quan es masculls, vol S en la fin; e li altri cas no 'l volen. E 'l nominatius plurals no 'l vol, e tuit li autre cas volen lo en lo plural.* » Viennent ensuite les exceptions qui sont assez bien indiquées, quoique en abrégé. Raimond Vidal enseigne la même règle dans son Art de la poésie provençale. M. Raynouard parle (GRAMM. ROM. p. 9) de ces deux écrits, et indique comme le seul manuscrit connu du premier, du DONATUS PROVINCIALIS, celui qu'on voit à la bibliothèque Laurenziana. J'en ai trouvé un autre plus moderne dans la bibliothèque Ambrosiana à Milan.

[17] Une strophe de la fameuse chanson que le roi Richard Cœur-de-Lion composa dans sa captivité, m'en fournit un exemple :

Or sápchon ben miei hom e miei baron,
Englès, Norman, Peytavin e Gascon,
Qu' ieu non ai ja si paubre companhon,
Que per aver lo laissès en prison.

Tous les éditeurs, à commencer par Jean de Notre-Dame jusqu'à MM. Ginguené et Sismondi inclusivement, ont fait imprimer les premiers vers de la manière suivante :

Or sapchon ben mos homs el mos barons
Englès, Normans, Peytavins et Gascons.

Cette leçon détruit la rime; ce qui doit la faire condamner au premier coup d'œil. Mais les éditeurs, en ajoutant des s aux noms des nations, ont cru les mettre au pluriel, et ils en ont fait au contraire des singuliers. *Englès* ne change pas de terminaison; les autres substantifs, *hom*, *baron*, *Norman*, etc., sont au nominatif du pluriel : *companhon* et *prison* n'ont point de s, parce qu'ils sont à l'accusatif du singulier.

[18] Voyez *Mém. de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres*, Tom. XXIV. *Remarques sur la langue françoise des douzième et treizième siècles, comparée avec les langues provençale, italienne et espagnole, des mêmes siècles, par M. de la Curne de Sainte-Palaye*, p. 684. « Je finis par uue observation « grammaticale peu importante en elle-même, mais qui ser- « vira d'une nouvelle preuve à la conformité des langues fran- « çoise, italienne et espagnole, et justifiera encore la re- « marque d'un de nos plus célèbres grammairiens sur la for- « mation de notre futur. Elle se fait, suivant l'abbé Regnier « (*Gramm. franç.*, p. 368 et suiv.), par la jonction ou réu- « nion du temps présent du verbe auxiliaire *avoir*, et de l'infi- « nitif *j'aimerai, tu aimeras, il aimera*....... Il fait l'ap- « plication du même principe aux verbes italiens et espagnols, « à quoi j'ajouterai que la formation du futur imparfait du « subjonctif *j'aimerois*, se fait pareillement de la jonction de « l'infinitif avec l'imparfait de l'indicatif du verbe *avoir*, que « l'on a syncopé, et dont on n'a conservé que la finale. La « manière de former ce temps a été la même dans les cinq « langues qui composent le descort de Rambaut de Vaquei- « ras; et nos Provençaux nous font sentir encore mieux que

« les autres la pratique de cette règle dans leur grammaire. « Souvent ils ont, entre les deux verbes qui forment leur « futur, inséré un article, un pronom ou autre particule, et « quelquefois plusieurs, comme s'ils eussent prévu qu'on « pourroit un jour confondre le verbe principal avec le verbe « auxiliaire qui compose ces temps. J'en rapporterai ici plu- « sieurs exemples que j'ai recueillis en lisant les ouvrages de « nos anciens Provençaux. *Comptar vos ai*, je vous compte- « rai ; *dar vos n'ai*, je vous en donnerai ; *dir vos ai*, je vous « dirai ; *donar lo us ai*, je vous le donnerai. »

[19] Ulfilas, Evang. Joh. VI, 7. ITH SILBA VISSA, THATEI HA-BAIDA TAUJAN ; *quia ipse sciebat, quid* ESSET FACTURUS. Ibid. 71. SA AUK HABAIDA INA GALEVJAN ; *is enim* ERAT *eum* TRADITURUS. Ibid. XII, 26. THARUH SA ANDBAHTS MEINS VISAN HABAITH ; *ibi et minister meus* ERIT. Dans les deux premiers exemples, Ulfilas exprime, au moyen du verbe auxiliaire, un futur paraphrastique du texte grec ; mais, dans le dernier passage, il y a le futur simple, ἔσται. VISAN HABAITH, littéralement retraduit en latin, feroit *esse habet*, absolument comme *sera*. Le futur du verbe substantif est le même en provençal et en françois : *serai, seras, sera ;* sa formation, d'après la règle de M. Raynouard, a cependant besoin d'être expliquée. Par un barbarisme de la basse latinité, on a dit *essere* au lieu de ESSE, pour se conformer à la terminaison ordinaire des infinitifs latins ; *essere* ensuite a été contracté en *ser ;* et le futur est composé de cet infinitif et du présent du verbe auxiliaire : *ser-ai, ser-as, ser-a.*

[20] En provençal, le substantif *homme* et le pronom person-

nel indéfini s'écrivent de la même manière, *hom* ou *om*. En allemand, *man* fait également les deux fonctions. Aujourd'hui l'on distingue par l'orthographe le substantif du pronom : *Mann*, l'homme, *man*, on; autrefois l'un et l'autre s'écrivoient de même, *man*. Cet usage est fort ancien; on le trouve établi chez les auteurs du neuvième siècle; mais je ne saurois citer aucun exemple plus authentique, et, pour ainsi dire, plus illustre que celui qui est contenu dans le serment de 842. Je mettrai les deux phrases correspondantes en regard :

Si cum OM per dreit son fradra salvar dift.
So so MAN *mit rehtu sinan bruodher .... scal.*

Au reste, je pense que la formule théotisque de ce serment est l'original, et la formule romane la traduction; mais je n'entreprendrois pas de le prouver, puisqu'un tel aperçu ne peut se fonder que sur des nuances fugitives.

[21] Voyez *Scherzii Glossarium Germanicum medii ævi, ed. Oberlin*. s. v. WERRA; et *Schilteri Thesaur. Antiquit. Teutonic.* T. III, in *Glossario* s. v. WERRUN. En général, la lettre *w* au commencement des mots théotisques, dans les langues romanes, s'est transformée en GU ou en G. Ainsi, l'on a fait *guerra* de WERRA, comme des noms propres WALTHAR, WIDO, en italien *Gualtieri*, *Guido*, en françois *Gauthier*, *Gui*, etc. Il y avoit, comme de raison, dans les langues germaniques, plusieurs mots pour désigner la guerre : WIG, URLUG; mais WERRA semble avoir prévalu dans les langues mixtes, précisément parce que c'étoit le terme le plus populaire; car WERRA signifioit proprement querelle, rixe. Ce mot a été officiellement employé par Charles-le-Chauve dans ses capitu-

laires, Tit. XXIII, Cap. 15: *Rixas et dissensiones, seu seditiones, quas vulgus* WERRAS *vocat.* WERRA a été confondu mal à propos, par quelques étymologistes, avec WERE, qui signifie arme, défense. Ce dernier mot n'a rien à faire avec la dérivation de *guerre*.

[22] Voyez *Ihre Glossarium Suio-Gothicum*, in Procem., p. XXXVI. « Dum autem verba auxiliaria nomino, facere non « possum, quin, quæ heic disseruntur, iis exemplo propositis, « ulterius confirmem. Alterum horum est *avoir*, quod a latino « *habere* ortum esse, nemo ignorat; sed an item *j'ai*, *tu as*, « *il a*? Mirum certe foret, si ab *habet* non nisi unica litterula « superstes remaneret, dum ceteræ linguæ europeæ hanc vo- « cem pene invariatam servant. Germ. *ich habe.* Sueth. *jag* « *hafwer.* Angl. *I have.* It. *io habbia*, etc. Unde vero factum « sit, ut Galli usque adeo devii sint, si quæratur, scire con- « venit, apud veteres Westrogothos, eorum in loquendo « magistros, duo fuisse verba synonyma, quæ promiscue « usurpantur, *haban* et *aigan*, quorum illud Latinorum *ha-* « *beo*, hoc Græcorum ἔχειν cognatione attingit : utrumque « vero in orbe gothico pro verbo auxiliari adhibitum fuisse, « sic, ut ab Islandica dialecto exemplum afferam, etc. »

Ihre s'est trompé à l'égard de l'italien, en prenant le subjonctif pour l'indicatif; il a ignoré que, dans l'italien et l'espagnol, le présent de l'indicatif au singulier est tout aussi contracté qu'en françois. Le verbe gothique AIGAN se retrouve en effet dans les autres dialectes de la même famille : en francique EIGON; en anglo-saxon, AGAN. Mais le verbe synonyme HABAN est le seul qui soit resté en usage. Ce dernier, comme on

voit, est absolument identique avec le latin. Le présent de ce verbe offre un exemple frappant de l'affinité qui existe entre le latin et les langues germaniques, non seulement à l'égard des racines, mais aussi à l'égard des inflexions.

		Latin.	*Gothique.*
Sing.	1.	Habeo.	Haba, habau.
	2.	Habes.	Habais.
	3.	Habet.	Habaith.
Plur.	1.	Habemus.	Habam.
	2.	Habetis.	Habaid.
	3.	Habent.	Haband.

En vertu de cette affinité, plusieurs mots des langues romanes pourroient être aussi naturellement dérivés d'une racine gothique ou francique que d'une racine latine. Par exemple :

Provençal.	*Latin.*	*Gothique.*
Aiga, l'eau.	Aqua.	Ahva.
Auzir, ouir.	Audire.	Hausjan.

Ne pourroit-on pas admettre que le souvenir des deux langues mères s'est quelquefois confondu dans l'esprit de ceux qui parloient les nouvelles langues vulgaires? Au moins les mots qui se trouvoient également dans les deux langues, ne devoient pas être exposés à tomber dans l'oubli. La ligne de démarcation est difficile à tracer : dans le doute, je préférerois toujours la dérivation latine. En françois, *mourir*, *mort*, viennent de MORI, MORS, MORT-IS; mais *meurtre*, quoiqu'il soit

si rapproché des mots précédens par le sens et par la composition des lettres, vient du gothique MAURTHR.

[23] On nommoit *romans* indistinctement tous les livres écrits en langue vulgaire. Un poëme sur la passion de la Sainte-Vierge est appelé ainsi :

Aquestz romans es acabatz ;
Nostre senhér en sia lausatz.

Chez les Troubadours, *romansar* signifie chanter, célébrer par des poésies populaires.

Gauselms Andreus qu'om románsa,
Non trais anc tan greu martire
Per la reïna de Fránsa,
Com eu per lei cui desire.

[24] M. Raynouard suppose que *lingua romana* signifie toujours la langue vulgaire ; je pense qu'on a quelquefois employé cette expression pour le latin régulier. Cela n'est pas étonnant, puisque les peuples germaniques appeloient Romains tous les habitans des provinces de l'empire occidental, et que, lors de la conquête, ces habitans parloient latin. Fortunatus loue le roi Charibert de sa parfaite connoissance du latin :

Cum sis progenitus clara de gente Sicamber,
  Floret in eloquio *lingua Latina* tuo.
Qualis es in propria docto sermone loquela ;
  Qui nos *Romano* vincis in *eloquio!*

La leçon *Romanos*, dans le dernier vers, qu'on trouve chez BOUQUET, SCRIPT. RER. FRANC. T. II, est évidemment fausse ;

mais quand on voudroit la défendre, cela ne changeroit rien à la chose. Je remarque, en passant, que ces vers suffisent pour réfuter les historiens qui prétendent que les rois mérovingiens ont abandonné, tout de suite après Clovis, l'usage de leur langue maternelle.

Eginhart dit, dans sa Vie de Charlemagne: « En tibi librum « præclarissimi et maximi viri memoriam continentem, in « quo præter illius facta non est quod admireris, nisi forte « quod homo barbarus, et *romana locutione* perparum exer- « citatus, aliquid me decenter aut commode *latine* scribere « posse putaverim. » Ici *romana locutio* signifie, sans contredit, le latin régulier; car la connoissance de la langue romane n'auroit pu avancer Eginhart en rien pour la correction du style latin. M. Raynouard (*Recherches sur l'ancienneté de la L. R., p.* 18) fait sur ce passage l'observation suivante: « Si « Eginhard, secrétaire et chancelier de Charlemagne, mani- « feste des craintes sur son style latin, s'il se nomme barbare, « c'est que la langue latine n'étant point parlée vulgairement « à la cour, il n'avoit pas la certitude que son style fût « exempt de fautes. En effet, la langue francique étoit la « langue vulgaire à Aix-la-Chapelle et dans le nord de l'em- « pire, tandis qu'à Paris et dans le midi de l'empire la langue « vulgaire c'étoit l'idiome roman. » Je ne saurois être d'accord avec M. Raynouard sur cette explication. En se nommant *homo barbarus,* Eginhart ne veut dire autre chose, sinon qu'il étoit Frano et non pas Romain. Sans doute à Aix-la-Chapelle il n'y avoit qu'une seule langue vulgaire, le francique; mais je crois pouvoir prouver que, dans la partie latine de l'empire de Charlemagne, il existoit deux langues vulgaires, l'une

romane, l'autre théotisque. Chaque nation parloit la sienne : les descendans des anciens habitans la première ; les Francs, les Goths, les Bourguignons et les Lombards, un dialecte de la seconde. Cependant il devoit y avoir beaucoup d'individus qui sussent les deux langues. Mais les excuses d'Eginhart n'ont rien à faire avec les langues vulgaires ; elles se rapportent uniquement à l'importance qu'on attachoit, de son temps, à la correction classique. La grammaire latine avoit été entièrement négligée avant Charlemagne ; il en renouvela l'enseignement. Il y avoit à sa cour des savans anglo-saxons qui parloient et écrivoient le latin avec une grande élégance. Ainsi Eginhart s'attend à trouver des juges sévères, et il s'exprime avec modestie, quoiqu'il eût fait d'assez bonnes études latines.

[25] Voici quelques exemples de ces doubles dérivations, dont l'une est ancienne et populaire, l'autre savante et moderne.

Ancien françois.	*Latin.*	*François moderne.*
Chose.	Caussa.	Cause.
Façon.	Factio.	Faction.
Quête.	Quæstio.	Question.
Caillou.	Calculus.	Calcul.
Rançon.	Redemptio.	Rédemption, etc.

[26] Aimoin. Lib. II, 5. « Nec multum fluxerat temporis, « cum imperator Justinus expeditionem paravit adversus re- « gem Persidis : sed in ipso belli apparatu morbo præventus, « anno assumpti imperii octavo est defunctus. Consensu sena- « tus totiusque simul exercitus Augustus efficitur Justinianus, « qui nihil moratus, collecto exercitu contra barbaros est

« profectus, et commissa pugna, fugatisque hostibus, regem
« se eorum cepisse gavisus est. Quem in solio regni juxta se
« sedere fecit, et ut provincias, quas Romanis eripuerat, sibi
« restitueret imperavit. Cui ille, non, inquit, dabo. Ad hæc
« Justinianus respondit: DARAS. Pro cujus novitate sermonis
« civitas eo loci constructa est, cui DARAS nomen est. Rex au-
« tem Persidis, licet non voluntarius, omnia restituit, quæ
« Romani fuerant juris, sicque in regnum suum est redire
« permissus. Justinianus quoque Augustus cum magno trium-
« pho Constantinopolim est regressus. »

Je n'ai pas besoin de faire remarquer combien ce récit, dans toutes ses parties, est contraire à l'histoire.

[27] Je ne nie point qu'il n'ait pu se trouver des soldats goths ou francs dans l'armée de Commentiolus. L'armée byzantine, en général, offroit une bigarrure de diverses nations. Il y avoit beaucoup de Huns, il y avoit même des Perses. Les Grecs, amollis par le despotisme et par les effets de leur vieille civilisation, cherchoient des troupes mercenaires chez tous les peuples guerriers qui avoisinoient l'empire. Mais précisément à l'époque à laquelle se rapporte le fait en question, les empereurs d'Orient tiroient une partie de leurs meilleures troupes de l'Afrique latine reconquise par Bélisaire. Les mots d'ordre dans l'armée byzantine ne se donnoient pas en grec, mais en latin; et, parmi ces termes de commandement, se trouve le mot TORNA, dont M. Raynouard conteste la latinité.

[28] Ce roi pieux, mais quelquefois sujet à la superstition, étant sur son lit de mort, se crut assailli par les démons, et

s'écria plusieurs fois : HUZ ! HUZ ! ce qui veut dire : sortez ! loin de moi ! *Freher. Script. rer. German.*, T. I, in VITA LUDOVICI PII, §. 19. *Conversa facie in sinistram partem, indignando quodammodo, virtute quanta potuit dixit :* HUZ, HUZ, *quod significat, foras, foras.* Comme adverbe, ce mot francique s'écrit d'ordinaire UZ; l'aspiration sert peut-être à le transformer en interjection, si ce n'est une erreur du copiste.

Louis-le-Débonnaire avoit reçu une éducation savante : d'après le témoignage de son biographe Theganus, il lisoit le grec, il parloit le latin avec autant de facilité que sa langue maternelle. Cependant il ne négligea point cette dernière. Il fit traduire en allemand l'Ecriture-Sainte. *Du Chesne, Script. rer. Franc.* T. II, p. 220. *Cum divinorum librorum solummodo literati atque eruditi notitiam haberent, ejus* (Ludovici) *studio atque imperii tempore, sed Dei omnipotentia atque inchoantia, mirabiliter actum est nuper, ut cunctus populus suæ ditioni subditus theudisca loquens lingua, ejusdem divinæ lectionis nihilominus notionem acceperit. Præcepit enim cuidam, uni de gente Saxonum, qui apud suos non ignobilis vates habebatur, ut Vetus ac Novum Testamentum in germanicam linguam poetice transferre studeret.* C'étoit donc, comme on voit, plutôt une paraphrase qu'une traduction. Il en existe peut-être encore une partie, c'est-à-dire l'Harmonie des Evangiles, dont un manuscrit se trouve en Angleterre dans la bibliothèque cottonienne, et un autre à Munich. M. Gley, ecclésiastique françois, auteur d'un estimable essai sur la langue francique, a pris copie de ce dernier manuscrit à Bamberg, où on le conservoit autrefois. Il a rapporté sa copie en France, et en a fait don à la bibliothèque de l'Institut. L'ou-

vrage en question date indubitablement de la première moitié du neuvième siècle : le dialecte dans lequel il a été écrit tient le milieu entre le saxon et le francique ; ce qui augmente la probabilité que ce soit la paraphrase faite par ordre de Louis-le-Débonnaire, puisqu'il se servit d'un poète saxon. Voyez des extraits du manuscrit cottonien dans *Hickes*. *Thes. Ling. Septentr.* T. I. GRAMMATICA FRANCO-THEOTISCA, Cap. 22.

29 *Juzgo* n'est plus en usage ; mais le verbe qui en dérive, *juzgar*, juger, s'est conservé dans l'espagnol moderne. En provençal, ce même verbe s'écrit *jutjar*.

30 Les patois qu'on parle aujourd'hui en Savoie et dans le pays de Vaud, qui en faisoit autrefois partie, dans le Bas-Valais et dans quelques districts du canton de Fribourg, sont des dialectes de l'ancien provençal. Je crois que le patois de la partie méridionale des Grisons et du Tyrol doit être rangé dans la même classe, quoiqu'on ait voulu le dériver de la langue des Etrusques. Tous ces pays que je viens de nommer avoisinent l'Italie ; mais j'ai beaucoup de peine à croire que jamais, dans aucun district de l'Italie proprement dite, l'idiome vulgaire ait été un dialecte du provençal. Le Dante écrivoit il y a cinq siècles : cependant, dans son traité latin DE VULGARI ELOQUIO, il assigne déjà à la langue italienne la même étendue de terrain qu'elle occupe aujourd'hui. Il dit expressément que Sordel de Mantoue, célèbre parmi les Troubadours, a fait ses vers dans un autre idiome que celui de sa ville natale. L. I, cap. 15. *Sordellus de Mantua.... qui tantus eloquentiæ vir existens, non solum in poetando, sed quo-*

modolibet loquendo patrium vulgare deseruit. Dans le même chapitre, il dit qu'on parle mal à Turin et à Alexandrie; mais il nomme pourtant ces villes dans sa revue des dialectes italiens. Le témoignage du Dante est irrécusable en tout ce qui concerne l'Italie; il ne pouvoit se tromper à cet égard, quelles que soient ses erreurs dans ce qu'il dit sur le reste de l'Europe latine. Il n'admet que trois langues dérivées du latin, qu'il désigne d'après la particule affirmative : langue d'oil, langue d'oc et langue de si. La dernière est l'italien. Ainsi, le Dante paroît avoir complétement ignoré l'existence de la langue castillane, puisqu'il étend sur toute l'Espagne le domaine de la langue d'oc, c'est-à-dire du provençal ou du catalan. L. I, cap. 8. *Nam alii Oc, alii Oil, alii Si affirmando loquuntur, utputa Hispani, Franci et Latini.* Le Dante semble aussi étendre beaucoup trop le territoire de la langue d'oil; mais peut-être faudroit-il lire à la fin du même chapitre *Alverniæ montibus*, au lieu de *Aragoniæ montibus*.

Tout ce que je puis donc admettre, c'est que les classes supérieures en Lombardie employoient alors le provençal comme moyen de communication générale, de même que les personnes bien élevées y apprennent aujourd'hui l'italien régulier. Ce que le Dante dit de Sordel, qu'il parloit toujours le provençal, s'accorde avec cette supposition. Plusieurs Troubadours sont nés en Lombardie, à Venise et à Gênes; ils n'auroient pas chanté en langue provençale, s'ils n'avoient pu espérer de trouver un auditoire parmi leurs compatriotes.

[31] On rencontre aux environs de Paris une trace curieuse de la séparation où vivoient souvent les deux nations jusqu'à

ce qu'elles fussent fondues en une seule. Il y a deux villages, dont l'un s'appelle Romainville et l'autre Franconville. Peut-on douter que ces villages aient reçu leurs noms des Romains et des Francs qui habitoient exclusivement l'un et l'autre? Remarquez encore que Franconville est un mot hybride, dont la première moitié est formée d'après la grammaire francique; car FRANKONO est le génitif pluriel de FRANKO. Otfrid dit dans sa dédicace à un roi carlovingien :

So FRANKONO KUNING SCAL.
Sicuti Francorum rex debet.

[32] La différence qui existe entre les anciennes frontières de l'empire occidental et les limites actuelles des langues dérivées du latin, est une circonstance fort remarquable, et qui, ce me semble, n'a pas fixé autant qu'elle le mérite l'attention de la plupart des historiens modernes. Dès le temps des premiers empereurs, la domination romaine s'étendoit jusqu'au Rhin et au Danube; et les cinq siècles qui se sont écoulés depuis Auguste jusqu'à la chute de l'empire, étoient bien plus que suffisans pour faire adopter aux peuples assujétis, qui se trouvoient compris dans cette circonscription, la langue aussi bien que les mœurs de leurs maîtres, et pour faire tomber dans l'oubli les idiomes divers que ces peuples avoient parlés dans leur état d'indépendance. Quand les gouvernemens ne s'en mêlent pas, plusieurs langues peuvent coexister long-temps dans le même pays; mais les grands gouvernemens, dont le centre est en même temps un foyer de civilisation, ont des moyens immenses pour répandre une langue et la rendre universelle dans un vaste empire; et jamais aucune nation n'a mieux entendu cet art que

les Romains. Si la langue basque a pu se conserver dans le nord de l'Espagne, c'est que les ancêtres des Basques, les Cantabres, ont toujours maintenu leur indépendance. La Grande-Bretagne est la seule province de l'empire occidental où la langue des peuples indigènes ne se soit pas éteinte; mais cette province étoit située à l'extrémité de l'empire; elle fut la dernière conquise et la première abandonnée. D'autres causes, qu'il seroit trop long de développer ici, ont contribué à la conservation de la langue nationale; elle s'est réfugiée, avec les restes des Bretons, dans le pays de Galles et la Cornouaille; de là elle a été apportée par eux dans la Basse-Bretagne Toutefois, n'en déplaise aux antiquaires celtiques, bien loin de conserver sa pureté primitive, cette langue paroît être fortement mélangée de latin corrompu. Quoi qu'il en soit, lors de l'invasion des Barbares on parloit le latin, et seulement le latin, dans les Gaules jusqu'aux bords du Rhin, et dans les provinces au nord des Alpes jusqu'aux bords du Danube. Aujourd'hui, le territoire qu'occupent les langues romanes, est beaucoup moins étendu. A quelques exceptions près, les Alpes, les bassins des lacs de Genève et de Neuchâtel, le Jura, les Vosges et les Ardennes, en forment les limites: de là jusqu'à la rive gauche du Rhin et à la rive droite du Danube, il reste une large lisière où l'on parle des dialectes flamands, allemands et esclavons. Partout où les conquérans ont vécu entremêlés avec les anciens habitans, il s'est formé un idiome roman quelconque. Il est donc clair que, dans toutes les provinces frontières de l'empire occidental, la population a été entièrement renouvelée, soit que les sujets romains aient péri dans les ravages de l'invasion, ou qu'ils

aient émigré, ou qu'ils aient été expulsés par les conquérans. Ainsi l'état actuel des langues nous enseigne, concernant la destruction de l'empire occidental, beaucoup de faits que les notices imparfaites des historiens contemporains nous laissent ignorer. Ce seroit un travail intéressant à faire que de tracer en détail la ligne de démarcation entre les langues, telle qu'elle a été dans le moyen âge, et telle qu'elle est aujourd'hui, et d'examiner les patois limitrophes. Les limites des langues romanes étoient jadis encore plus resserrées qu'elles ne sont maintenant : l'italien n'a pas dépassé les Alpes; mais la langue françoise a gagné considérablement du terrain depuis quelques siècles sur la frontière du nord et de l'est.

[55] Dans toutes les langues dérivées du latin, le mot *verbum* a disparu dans son acception ordinaire. La théologie avoit donné à ce mot un sens mystérieux; on craignit sans doute de le profaner en l'employant aux usages journaliers de la vie. On y a substitué partout le même mot, PARABOLA, qui est devenu en françois *parole*, en italien *parola*, en provençal *paraula*, en espagnol *palabra*, en portugais *palavra*. Ce mot, d'origine grecque, n'a pu être puisé que dans l'Evangile, où il signifie une similitude, une allégorie. Ainsi, il a fallu en étendre arbitrairement la signification pour désigner le langage humain en général. On ne sauroit méconnoître l'influence sacerdotale dans le rejet universel de l'expression classique, et dans le choix également universel d'une autre, prise dans la latinité chrétienne. Comme terme grammatical, le mot *verbum*, verbe, n'a été introduit que dans les temps modernes.

[54] Voici des exemples. Ménage, à l'article *Malotru*, passe en revue plusieurs étymologies de ce mot, entre autres aussi la véritable, et puis il s'arrête à une fausse, *male instructus ;* étymologie que M. Roquefort a répétée. On trouve, en vieux françois, *malaustru ;* en provençal *astrux*, heureux ; *malastrux*, *desastrux*, malheureux. Ces mots viennent manifestement de *astrosus*, *male astrosus*, *disastrosus*, et rappellent les superstitions astrologiques, puisqu'ils signifient proprement : né sous une bonne ou mauvaise étoile. Le mot *malotru* étant d'un usage familier, s'est altéré ; *désastreux*, n'employé que dans le style noble, a conservé la forme latine.

Ménage dérive *choisir* de COLLIGERE. Il ne pouvoit pas plus mal deviner. Le mot dérivé de COLLIGERE est bien connu, c'est *cueillir*. On trouve dans le vieux françois *chausir ;* dans le provençal également, mais aussi *causir*. Gauselm Faidit, d'après les deux manuscrits n°s. 3204 et 7225 de la bibliothèque royale, dit :

Mas sola lei, qu'amors m'a faig CAUSIR.

Ce mot est théotisque. Ulfilas : KIUSAN ou KUSAN, *eligère ;* au prétérit, KAUS. Voyez les Glossaires de Junius et de Zahn. Cette racine se retrouve dans tous les anciens dialectes germaniques : en francique, KIUSAN, CHIUSAN ; en anglo-saxon, CEOSAN, etc. L'éditeur du Dictionnaire de Ménage, Jault, a donné cette étymologie, mais sans citer les formes du mot *choisir* dans le vieux françois et dans le provençal, par lesquelles la chose est constatée jusqu'à l'évidence.

Il est dommage que M. Roquefort, dans la partie étymolo-

gique de son Glossaire de la langue romane, ait pris pour guide Barbazan, dont le Glossaire, n'ayant pas été imprimé, se conserve en manuscrit à la bibliothèque de l'Arsenal. Ce savant vouloit dériver le françois exclusivement du latin. La thèse n'est pas soutenable, si l'on se borne au latin classique; si l'on comprend sous le nom de latin aussi le latin barbare, cela devient jusqu'à un certain point une dispute de mots; car la basse latinité fourmille de termes puisés dans les idiomes théotisques. Mais, à en juger d'après les citations de M. Roquefort, Barbazan ne savoit pas même se servir à propos du latin pour étayer son système, et manquoit absolument de tact étymologique.

Ménage avoit une grande érudition; et cependant, sous le rapport particulier de son entreprise, ses connoissances étoient incomplètes. Il avoit une teinte des langues germaniques modernes; mais il n'en connoissoit pas les anciens dialectes, qui doivent être consultés de préférence: il étoit très-versé dans les vieux livres françois des quinzième et seizième siècles; mais il n'étoit guère remonté au-delà; de son temps, on s'étoit encore peu appliqué à compulser les plus anciens manuscrits du moyen âge. Ménage avoit entièrement négligé les Troubadours: les citations peu nombreuses de vers provençaux dans la seconde édition de son dictionnaire sont dues à Caseneuve. La méthode de Ménage, de former des séries de mots imaginaires pour combler l'intervalle entre la prétendue racine et le mot dérivé, cette méthode est tout-à-fait inadmissible. On s'en est moqué avec raison; mais on n'a peut-être pas toujours rendu justice à la sagacité dont ce savant fait souvent preuve.

Depuis nombre d'années, M. de Pougens a préparé un grand travail étymologique ; et M. de Pougens possède beaucoup de connoissances qui manquoient à Ménage. Le *Trésor des origines de la langue françoise*, dont l'auteur a eu la bonté de me communiquer quelques articles en manuscrit, est presque un répertoire universel d'étymologie ; car, d'une part, M. de Pougens rapporte les opinions de ses prédécesseurs ; de l'autre, il ne s'arrête pas à la langue dont chaque mot françois est immédiatement dérivé : il remonte aux langues les plus anciennes dont nous ayons connoissance. L'évidence des étymologies vraiment historiques est peut-être compromise, si on les range sur la même ligne avec des étymologies hypothétiques, et qui se lient à des questions plus générales sur l'affiliation des langues. Toutefois la comparaison d'un grand nombre de langues entre elles offre souvent des rapprochemens curieux. L'entreprise de M. de Pougens est d'autant plus méritoire, qu'ayant eu le malheur de perdre la vue de bonne heure, il lui a fallu une persévérance et un amour de l'étude à toute épreuve pour achever un travail de cette espèce.

[35] GRAMMAIRE ROMANE, p. 15. M. Raynouard donne comme des formes de l'article masculin au datif du singulier AL, EL, A LO ; mais EL ne sauroit être admis dans cette classe, puisqu'il est contracté de EN EL, tandis que la préposition A est toujours la marque distinctive du datif. On a dit en vieux françois de la même manière *ès* au lieu de *en les* : *ès jours*, *ès arts*, etc. Cet *el* cause quelquefois de l'obscurité dans les Troubadours, puisque, dans l'ancienne manière d'écrire, il se confond avec

le nominatif. Je proposerois de le distinguer par l'orthographe: *el païs*, le pays, et *é 'l païs*, dans le pays.

P. 84. M. Raynouard donne SE comme le nominatif du pronom réciproque, et il le traduit par *il*, *elle*. Cela paroît contraire à toute analogie. Le pronom réciproque n'a point de nominatif, ni dans le latin, ni dans les langues qui en sont dérivées; ce pronom, de sa nature, ne peut en avoir, puisqu'il exprime toujours une réaction sur le sujet. Ce que M. Raynouard prend pour le nominatif, est à mon avis un véritable datif (le *dativus commodi* des grammairiens latins) employé par pléonasme, comme il l'est quelquefois en latin, et plus souvent en italien. Par exemple: *si no'l* SE *vol entendre*. M. Raynouard traduit ici SE par *elle*; je retraduirois littéralement en latin: *si non illud* SIBI *vult intendere*. J'en dis autant de ME, que M. Raynouard compte parmi les formes du nominatif du premier pronom personnel: IEU, EU, ME, MI, je, moi. MI est quelquefois mis comme substantif, ainsi que *moi* en françois; mais je n'ai point trouvé d'exemple où ME ne dût être rendu par le datif, en admettant le pléonasme.

P. 91. M. Raynouard nomme pronoms affixes ME, MI, TE, TI, SE, SI, quand ils perdent leur voyelle. Ce nom ne me semble pas approprié à la chose. Les affixes sont attachés aux mots qui les précèdent par une relation grammaticale; mais ici la qualité du mot précédent est indifférente, et la liaison est purement euphonique. L'usage des élisions est si fréquent dans le provençal, que la voyelle des pronoms en question est souvent élidée, même quand le mot suivant commence par une consonne, pourvu que le mot précédent se termine par une voyelle: par exemple, NO-s' côvê, au lieu de NO SE côvê,

il ne convient pas; de même vos se transforme en us, et nos en ns, pour être prononcé avec la voyelle précédente. Tout cela n'affecte pas la nature des pronoms, et auroit trouvé, ce me semble, plus naturellement sa place dans le chapitre des élisions.

En passant en revue les particules de diverses espèces, M. Raynouard a oublié la plus célèbre de toutes, la particule affirmative oc, dont la langue provençale a pris le nom de langue d'oc. L'étymologie que Ménage donne de ce mot, est peu satisfaisante : il y a lieu à de nouveaux éclaircissemens.

M. Raynouard, avec raison, n'entre pas dans des discussions étymologiques qui doivent être réservées pour le glossaire. Quelquefois, lorsque l'étymologie est évidente, il a mis le mot latin en regard, en distinguant les lettres élidées par des italiques. Cette méthode abrégée est fort à recommander.

La préposition romane ab, qui signifie *avec*, et dont ce dernier mot paroît être formé, présente une singularité. Ayant un sens tout opposé à celui de la préposition latine ab, et des prépositions synonymes dans les langues germaniques (en gothique af, en francique ab, aba), elle ne sauroit en être dérivée. M. Raynouard dit, p. 250 : « Il seroit difficile « d'expliquer d'où vient cette préposition. Ce qu'on peut dire « de plus satisfaisant, c'est que d'ab, racine d'*habere*, la « langue romane a fait une préposition qui désigne la posses- « sion, l'adhérence, la manière, etc. » Il y a beaucoup d'exemples que des substantifs, des adjectifs, etc., soient devenus des prépositions ; mais je n'en connois aucun où une préposition ait été formée de la racine d'un verbe, dépouillée des syllabes d'inflexion. Je pense que ab est contracté du latin *apud;* il s'écrit quelquefois ap. On aura ensuite

ajouté une terminaison adverbiale à cette préposition, et l'on aura dit *avec* d'après l'analogie d'*illec*, mot fort usité dans le vieux françois. De la même manière on a fait de la préposition latine SINE (en provençal *senes*, sans) un adverbe *senuec*, qui s'employoit autrefois comme le pendant d'*avec*. Mais je ne donne cette étymologie que comme une conjecture, et je conviens que le mot *avec* est un de ceux dont l'origine est très-difficile à expliquer. . . . .

M. Raynouard propose deux étymologies de *gaire*, guère; *gran-re*, en roman, beaucoup; ou *gar*, en théotisque, entièrement. La dernière me paroît être la seule vraie; dans l'italien *guari*, qui répond à *gaire* et à *guère*, la racine est conservée presque sans changement.

Parmi les particules explétives destinées à être jointes à la négation, la langue provençale en a une, *ges* ou *gens*, qui n'a pas passé dans le françois. M. Raynouard, p. 333, la dérive du latin GENS. Je pense que le mot roman vient du théotisque *ganz*, entièrement. J'observe, en passant, que tous les mots qui servent de complément à la négation, *pas*, *point*, *rien*, *jamais*, etc., ont primitivement, et à part de la négation précédente, un sens affirmatif. C'est ce qui n'a pas été reconnu par les auteurs du Dictionnaire de l'Académie françoise, et en conséquence tous les articles relatifs à ces mots sont rédigés d'une manière très-défectueuse.

[56] M. Raynouard traduit constamment *lausengier* et *lausenjador* par médisant. Cependant ces mots, d'après leur formation, ne sauroient signifier autre chose que flatteur, adulateur. En provençal, *lauzar*, louer, *lauzenja*, louange, flatte-

rie; en italien, *lusinga*, *lusingar*; en espagnol, *lisonja*, *lisonjear*. Sans doute, les flatteurs sont d'ordinaire aussi médisans, et les Troubadours s'en plaignent sans cesse; mais c'est là une liaison morale entre les idées, et non pas le sens littéral. De même M. Raynouard traduit, p. 74, *devinadors* par calomniateurs, tandis que ce mot désigne des espions, des observateurs malveillans.

J'ai une remarque semblable à faire sur les mots *volpil* et *volpillatge*, que M. Raynouard traduit par lâche et lâcheté. Caseneuve avoit déjà traduit de même; voyez l'article COUARD dans la seconde édition du dictionnaire de Ménage. Cependant *volpil* vient de VULPECULA, et, comme substantif, signifie un *renard*, ainsi que *goupil* en vieux françois. Or, cet animal, dans toutes les fables et chez tous les peuples du monde, est plus renommé pour sa ruse que pour sa lâcheté. Ainsi *volpil* est littéralement rusé; *volpillatge*, ruse, perfidie. C'étoit considéré comme une injure très-grave chez les peuples germaniques d'appeler quelqu'un renard; d'après la loi salique, on payoit cent vingt deniers d'amende pour se l'être permis. Un passage de Grégoire de Tours prouve que c'est bien sous le rapport de la ruse qu'on entendoit cette injure. HIST. L. VIII, cap. 6. *Multas eis perfidias et perjuria exprobravit, vocans eos sæpius vulpes ingeniosas.* Il est vrai que *volpil* est mis quelquefois par les Troubadours en opposition avec *arditz*, hardi. Ce trait est caractéristique. Les anciens chevaliers étoient si habitués à combattre leurs ennemis de front, qu'ils envisageoient l'emploi de la ruse comme un signe certain de lâcheté.

P. 15. *Metge querrai al mieu albir.*

M. Raynouard traduit: *Médecin je chercherai au mien cha-*

grin; mais *albir* ou *arbir*, du latin ARBITRIUM, signifie jugement, opinion, avis. Le poète désire trouver un médecin qui puisse guérir son jugement, c'est-à-dire le délivrer de son illusion.

P. 84. C'aissi com las suelh captener,
En aissi las descaptenrai.

Traduction de M. Raynouard :

Qu' ainsi comme les ai coutume obéir,
De même les désobéirai.

J'ai trouvé ces vers de Bernard de Ventadour écrits de la manière suivante dans deux manuscrits :

De las domnas mi desesper,
Jamais en lor non fizarai;
C'aissi com las suoill *mantener*,
En aissi las *desmantenrai*.

Je pense que cette variante ne change guère le sens, et que *captener* est à peu près synonyme de *mantener*, maintenir. En aucun cas, *captener* ne peut signifier obéir.

P. 291. M. Raynouard donne comme synonymes *unca*, *oncas*, oncques, dérivés de UNQUAM, et *oan*, *ogan*, *onguan*. Ces derniers mots signifient, à mon avis, *dans l'année actuelle* (de HODIE et ANNUS), en opposition avec *antan*, l'année passée. Ces mots se retrouvent dans l'espagnol, *ogaño*, *antaño*.

J'aurois des doutes à proposer sur plusieurs passages traduits par M. Raynouard; mais comme les vers cités dans la Grammaire romane sont détachés de leur liaison, il est quelquefois difficile de deviner la pensée du poète.

57

Puois messagier no 'l trametrai,
Ni à mi dire no-s' côvê,
Negun conseill de mi non sai;
Mas d'una ren mi conort bê.
ELLA SAP LETRAS ET ENTEN,
Et agrada me que escrîa
Los motz, e s' à lei plasia,
Legìs los al mieu salvamen.

BERNARD DE VENTADOUR.

58 Voyez SCHILTER. THESAUR. ANTIQUIT. TEUTON. T. I. *Epinikion rhythmo Teutonico Ludovico regi acclamatum, cum Nortmannos anno DCCCLXXXIII vicisset.* Le savant Mabillon trouva ce chant de victoire dans un couvent à Saint-Amand, et en envoya une copie à Schilter : le manuscrit original s'est ensuite perdu. Probablement la copie n'étoit pas exacte ; ce qui rend plusieurs passages difficiles à expliquer. Les circonstances historiques auxquelles cette pièce de vers fait allusion, offrent quelque ambiguité. Deux rois contemporains du nom de Louis ont régné, l'un en Allemagne, l'autre en France : Louis de Germanie, fils de Louis-le-Germanique; et Louis III, fils de Louis-le-Bègue, petit-fils de Charles-le-Chauve. Ils étoient proches parens ; ils avoient l'un et l'autre deux frères nommés Carloman et Charles; les historiens attribuent à l'un et à l'autre une victoire sur les Normands, remportée à peu près dans le même temps. Après avoir examiné les notices peu abondantes fournies par les anciennes chroniques, Schilter se décide pour Louis III, roi de France, comme le héros de ce chant de victoire. Si les raisons de Schilter sont concluantes (et je pense que le lieu

même où le manuscrit a été trouvé, leur donne encore plus de poids), ce précieux morceau de poésie populaire, où respirent une noble fierté et une piété loyale, fournit une preuve que les Francs établis dans le royaume de France n'avoient pas encore oublié leur langue maternelle vers la fin du neuvième siècle. De tous les antiquaires françois à moi connus qui ont traité cette question, Bonamy s'est, à mon avis, rapproché le plus de la vérité. Voyez MÉM. DE L'ACAD. DES INSCR. ET B. L. T. XXIV. *Dissertation sur les causes de la cessation de la langue tudesque en France, et sur le système de gouvernement sous le règne de Charlemagne et de ses successeurs, par M. Bonamy*. Mais ce savant prétend que les seigneurs francs avoient seuls conservé à cette époque l'usage de leur langue, parce qu'ils avoient des relations féodales aussi bien en Allemagne qu'en France; que les Francs des classes inférieures, au contraire, ne parloient déjà plus que la langue romane. Or, il est évident que le chant de victoire en question a été composé non pas pour les chefs seuls, mais pour tous les guerriers qui avoient combattu les Normands.

59 Otfrid dit, dans sa dédicace latine à Liutbert, archevêque de Mayence : *Dum rerum quondam sonus inutilium pulsaret aures quorundam probatissimorum virorum, eorumque sanctitatem* LAICORUM CANTUS *inquietaret obscœnus, a quibusdam memoriæ dignis fratribus rogatus, maximeque cujusdam venerandæ matronæ verbis nimium flagitantis, nomine Judith, partem evangeliorum eis theotisce conscriberem, ut aliquantulum hujus cantus lectionis* LUDUM SECULARIUM VOCUM

deleret, et in evangeliorum propria lingua occupati dulcedine, sonum inutilium rerum noverint declinare, etc.

4° Le père Andrès avoue assez naïvement qu'on ne trouve dans les Troubadours aucune trace de littérature arabe. DELL' ORIGINE E DE' PROGRESSI D'OGNI LETTERATURA, P. I, cap. XI. *Egli è vero che nelle composizioni de' Provenzali non si scorge vestigio d'arabica erudizione, ne v' è segno alcuno d'essersi formati i provenzali poeti su le poesie degli Arabi, ma non si ravvisa neppure che fossero più versati nell' opere de' Greci e de' Latini, ne si vede uso alcuno delle favole greche e dell' antica mitologia.* A l'égard de ce dernier point, le père Andrès se trompe. Il n'est pas étonnant que les allusions mythologiques soient rares chez les Troubadours, puisque l'étude des auteurs classiques étoit fort peu cultivée de leur temps; cependant j'ai trouvé deux allusions de cette espèce dans les chansons d'un seul poète, Bernard de Ventadour. L'une à la lance d'Achille :

Ja sa bella boca rizenz
Non cugei baisan mi traïs :
Quar ab un douz baisar m'aucis,
Si ab autre no m'er guirenz.
Qu'atretals m'es per semblansa,
Com de Pélëus la lansa,
Que de sa colp non podi' hom guerir,
Se autra vez non s'en fezès ferir.

Une autre fois le poète compare l'enchantement qu'il éprouve à celui de Narcisse.

Anc non agui de mi poder,
Ni non fui mieus, des-l'or 'en sai
Que-m' laisset en sos oillz vezer,
En un miraill que mout mi plai.
Mirails ! puois me mirei en te,
M'an mort li sospir de preon :
Qu'aissi-m' perde'-m', com perdet se
Lo bel Narcissus'en la fon.

Ces deux strophes charmantes et faciles à comprendre, peuvent rendre sensible ce que j'ai dit sur la difficulté de conserver la grâce des Troubadours dans une traduction quelconque.

[41] Ces deux romans de chevalerie ont été imprimés l'an 1477. Cette édition est devenue extrêmement rare ; on la cite parmi les curiosités bibliographiques, quoiqu'elle ait peu de valeur intrinsèque, ayant été faite par des éditeurs qui n'entendoient plus le langage vieilli de ces poëmes. Le *Parcival* a été imprimé de nouveau d'après un manuscrit ; le *Titurel* le sera sans doute prochainement, puisqu'en Allemagne, ainsi qu'en Angleterre, on rivalise de zèle pour tirer de l'oubli les anciens monumens de la poésie nationale. J'ai parlé en détail de cette remarquable fiction dans les Annales littéraires de Heidelberg, 1811, n.° 68.

[42] A la fin de sa grammaire, M. Raynouard indique les manuscrits provençaux qu'il a pu consulter, soit dans l'original, soit sur des copies ; mais, quoiqu'il n'ait rien négligé pour réunir un aussi grand nombre de manuscrits qu'il étoit

possible d'en trouver, je crois qu'il en existe encore quelques uns dont il n'a pas fait mention. Tiraboschi (Stor. dell. Lett. ital. T. IX, p. 48.) parle d'un recueil de poésies provençales conservé dans la bibliothèque Nani à Venise : *Codice di poesie provenzali che contiene* 176 *canzoni e che fù scritto nel* 1268.

M. de Sainte-Palaye n'a copié dans la bibliothèque Ambrosiana qu'un seul manuscrit, n.° 71. J'en ai trouvé un autre marqué : Cod. Ms. in-fol. D. 465. Ce volume, il est vrai, ne contient que des copies faites dans le seizième siècle, d'après des manuscrits plus anciens : mais comme les originaux peuvent être perdus, il sera toujours utile de le compulser.

Il seroit étonnant qu'il n'y eût aucun manuscrit des Troubadours en Espagne, puisque leur langue y a été si répandue, et que les rois d'Aragon ont eu beaucoup de goût pour leurs poésies. Les bibliothèques de ce pays ont été peu exploitées, de sorte qu'on peut espérer d'y faire encore des découvertes.

L'entreprise de M. Raynouard doit engager tous les savans qui président à des bibliothèques où il pourroit exister quelque manuscrit inconnu jusqu'ici, à faire des recherches à cet égard. On ne sauroit trouver une meilleure occasion de faire valoir un manuscrit provençal, qu'en le communiquant à l'éditeur des Troubadours.

FIN.

NOUVEAUTÉS

QU'ON TROUVE A LA MÊME ADRESSE.

CATALOGUE

DES LIVRES DE FONDS ET EN NOMBRE,

QUE L'ON TROUVE

A LA LIBRAIRIE

GRECQUE-LATINE-ALLEMANDE,

RUE DES FOSSÉS-MONTMARTRE, N° 14.

ACTE du Congrès de Vienne, du 9 juin 1815, avec les pièces qui y sont annexées; publié, d'après un des originaux déposé aux archives du département des affaires étrangères de S. M. le Roi de Prusse, par F. Schœll, conseiller d'ambassade de S. M. le Roi de Prusse, à Paris. Paris, 1815, in-8, fr. 6.

ANCILLON (*F.*). Mélanges de littérature et de philosophie, contenant des essais sur l'idée et le sentiment de l'infini; sur les grands caractères; sur le naïf et le simple; sur la nature de la poésie ancienne et moderne; sur le caractère de l'histoire et sur Tacite; sur le scepticisme; sur le premier problème de la philosophie; sur les derniers systèmes de métaphysique en Allemagne, 2 vol. in-8. Paris, 1809. fr. 9. Papier vélin, fr. 15.

APOLLODORE L'ATHÉNIEN. Bibliothèque, traduction nouvelle avec le texte, revu et corrigé, des notes et une table analytique, par E. Clavier. Paris, 1805, 2 vol. in-8. fr. 16.

ARTAUD. Considérations sur l'état de la peinture en Italie, dans les quatre siècles qui ont précédé celui de Raphaël; ouvrage servant de catalogue raisonné à une collection de cent cinquante tableaux des 12e, 13e, 14e et 15e siècles; 2e édition. in-8. Paris, 1811. fr. 1. 80 c.

BLESENSKI (*Madame de*). Ladislas, ou Suite des mémoires de la famille du comte de Reyel. Paris, 1811, in-12. fr. 2. 50 c.

BLESENSKI (*Madame de*). Belfond et Sophie, ou les Suites de l'inexpérience. Paris, 1814. 2 vol. in-12. fr. 4. 50 c.

BONPLAND (*Aimé*). Description des plantes rares de Navarre et de la Malmaison; ouvrage orné de planches coloriées d'après

les desseins de Redouté, in-folio, papier grand Jésus vélin. Ouvrage complet en 11 livraisons. fr. 528.

Brard (*C. P.*). Manuel du minéralogiste et du géologue voyageur, in-12 avec fig. Paris, 1808. fr. 3. 50 c.

Breton. Bibliothèque historique à l'usage des jeunes gens, ou Précis des histoires générales et particulières de tous les peuples anciens et modernes, extrait de différens auteurs et traduit de diverses langues. 48 vol. in-18, ornés de cartes et gravures. Paris, 1809 et suiv. f. 72.

Breton. Nouveaux Elémens de littérature, ou Analyse raisonnée des différens genres de compositions littéraires et des meilleurs ouvrages classiques, anciens et modernes, françois et étrangers, contenant des extraits ou traductions des auteurs les plus estimés. Paris, 1813. 6 vol. in-18. fr. 11.

Camper (*P.*) Icones herniarum; ed. Sœmerring, cum tabb. aen. Francforti, 1801. pap. vélin. fr. 48.

Chardon de Larochette (*S.*) Mélanges de critique et de philologie. Paris, 1813, 3 vol. in-8. fr. 18. Papier vélin, fr. 27.

Choix d'Éloges couronnés par l'Académie françoise, composé des Éloges de *Thomas*, *Champfort*, *Laharpe*, *Garát* et *Noël*; précédé de l'Essai sur les Éloges par *Thomas*. Paris, 1812. 2 vol. in-8. fr. 12.

Combes-Dounous. Notice sur le dix-huit brumaire, par quelqu'un qui peut dire : *Quod vidi testor*. Paris, 1814, in-8. 75 c.

Cuvier (*G.*) et Brogniard (*Al.*). Essai sur la géographie minéralogique des environs de Paris, avec une carte géognostique et des coupes de terrain. Paris, 1811, in-4. fr. 12.

Dalberg (*le baron de*). Mehaled et Sedli, histoire d'une famille druse. Paris, 1812. 2 vol. in-12. fr. 5. 50 c. Papier vélin, fr. 7.

Dauxion-Lavaysse. Voyages aux îles de Trinidad, de Tabago, de Marguerite, et dans diverses parties de Venezuela dans l'Amérique méridionale, ou Essai physique et statistique sur ces régions, avec des considérations sur l'accroissement et la décadence de la puissance continentale de l'Angleterre. Paris, 1813. 2 vol. in-8, avec cartes. fr. 13.

Deleuze. Eudoxe; Entretiens sur l'étude des sciences, des lettres et de la philosophie. 2 vol. in-8. Paris, 1810. fr. 12.

Description des cérémonies, fêtes, entrées solennelles et honneurs rendus à Louis XVIII, en Angleterre et en France; suivie de l'entrée de Monsieur et de l'arrivée de S. A. R. le duc de Berry. Paris, 1814, in-8. fr. 2.

Egils-Saga, Egilli Skallagrimii vita, ex manuscriptis legati Arna-Magnæani, cum interpretatione latinâ, notis, chronologia et tribus tabulis æneis. Havniæ, 1809, in-4. fr. 24.

Euripide. Les Phéniciennes, avec un choix des scholies grecques et avec des notes françoises, par *Fr. Thurot*, Paris, 1813, in-8. fr. 5. 50 c.

Fantasmagoriana, ou Recueil d'histoires d'apparitions de spectres, revenans, fantômes, etc.; traduit de l'allemand par un amateur. Paris 1812. 2 vol. in-12. fr. 5. 50 c.

Ferguson. Histoire de la République romaine d'après Ferguson et Beck; ouvrage orné de fig. 12 vol. in-18. Paris, 1810. fr. 18.
Cet ouvrage fait partie de la Bibliothèque historique. Voyez *Breton.*

Fischer, Laun, Zschokke, Lafontaine et Kotzebue. Nouveau Recueil de Contes, traduits de l'allemand. Paris, 1813. 3 vol. in-12. fr. 9.

Fleischer (*Guill.*) Dictionnaire de Bibliographie françoise, Paris, 1812, vol. 1 et 2. in-8. fr. 17.

Gall (*F. J.*) et Spurzheim (*G.*). Recherches sur le système nerveux en général, et sur celui du cerveau en particulier; Mémoire présenté à l'institut de France, le 14 mars 1808, suivi d'observations sur le rapport qui en a été fait à cette compagnie par ses commissaires, in-4, avec planche. Paris, 1809. fr. 15. Papier vélin, fr. 20.

Gall (*F. J.*) et Spurzheim (*G.*). Anatomie et Physiologie du système nerveux en général, et du cerveau en particulier, avec des observations sur la possibilité de reconnoître plusieurs dispositions intellectuelles et morales de l'homme et des animaux par la configuration de leurs têtes, vol. 1. Anatomie et Physiologie du système nerveux en général, et Anatomie du cerveau en particulier, in-4, avec 17 planches in-folio. fr. 120; le même, texte et planches in-folio, papier vélin, fr. 240.

Vol. 2, partie 1re, in-4, avec 15 planches in-fol. fr. 60; le même texte et planches in-fol. pap. vélin, fr. 120.

Genz. Observations sur le rapport du ministre des affaires étrangères de France, servant d'introduction aux décrets sur une nouvelle organisation de la garde nationale, et publié par le Moniteur du 16 mars 1812. Paris, 1814, in-8. 75 c.

Gérardin (*Séb.*). Essai de physiologie végétale: ouvrage dans lequel sont expliquées toutes les parties des végétaux; accompagné de planches et tableaux méthodiques, représentant les trois systèmes de Tournefort, Linné et de Jussieu. 2 vol. in-8, ornés de planches. fr. 25. Papier grand raisin vélin, fig. enluminées, fr. 60.

Gericke. Instruction sur la nature et la guérison du tournoiement des brebis; ouvrage destiné aux économes et aux bergers, et orné d'une planche, in-12. Paris, 1808. fr. 1. 80 c.

Gibbon (*Ed.*). Histoire de l'Empire Romain jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs; précédée d'une introduction, par Meiners, traduit par Breton. Paris, 1810, 18 vol. in-18. fr. 27.

Cet ouvrage fait partie de la Bibliothèque historique de M. *Breton.*

Goloffkin (*Madame la Comtesse de*). Alphonse de Lodève, 2 vol. in-12. Paris, 1809. fr. 4. 50 c. Papier vélin, fr. 8.

Grobert. De l'exécution dramatique, considérée dans ses rapports avec le matériel de la salle et de la scène, in-8, avec fig. Paris, 1809. fr. 6.

Guizot (*F.*). Vies des Poëtes françois du siècle de Louis XIV, vol. 1, contenant les vies de Corneille, Chapelain, Rotrou et Scarron, in-8. Paris, 1813. fr. 6; pap. vél. fr. 9.

Hase (*C. B.*). Recueil de Mémoires sur différens manuscrits grecs de la bibliothèque du Roi. 1re partie, Paris, 1810, in-4. fr. 8.

Haupt (*Th. de*). Hambourg et le maréchal Davoust. Appel à la justice. Paris, 1814, in-8. fr. 2.

Hemsterhuis (*F.*). Œuvres philosophiques, contenant : Lettres sur la sculpture ; Lettres sur le désir ; de l'Amour et de l'Egoïsme ; Lettres sur l'homme et ses rapports ; Description philosophique du caractère de feu M. Fagel ; Sophile, ou de la Philosophie ; Lettre sur les pierres antiques ; Aristée, ou de la Divinité ; Alexis, ou l'Age d'or ; Simon, ou les Facultés de l'âme ; Lettre de Dioclès à Diotime, sur l'athéisme ; Lettre de M. Jacobi à Hemsterhuis. Nouvelle édition, revue et augmentée, avec planches, vignettes et cul-de-lampes. 2 vol. in-8, papier vélin. Paris, 1809. fr. 18.

Héron de Villefosse (*A. M.*). De la Richesse minérale. Considérations sur les mines, usines et salines de différens états, et particulièrement du royaume de Westphalie et des pays circonvoisins, vol. 1. Division économique. Paris, 1810, in-4. fr. 30.

Hoffmannsegg (*J. C. Comte de*) et H. F. Linck. Flore portugaise, avec fig. color. Berlin, 1809, livr. 1 à 10 in-folio, fr. 720.

Holstenii (*Lucæ*). Epistola ad diversos, ex editis libris et manuscriptis. Collegit, annotatione et indicibus instruxit *Jo. Fr. Boissonnade*. Paris, in-8, 1817.

Homère. Iliade, nouvelle traduction en prose par MM. *Thomas*, *A. Renouvier* et *A. C***. 2 vol. in-8. Paris, 1810. fr. 10. Papier vélin, fr. 15.

Horace. Les Odes, traduites en vers, par M. *Ch. de Vanderbourg*, avec des argumens et des notes. Paris, 1812, 2 vol. in-8. fr. 20. Papier vélin, fr. 40.

Humboldt (*Alex. de*). Vues des Cordillières, et Monumens des peuples indigènes de l'Amérique. Paris, 1816. 2 vol. in-8, avec 19 planches, dont plusieurs coloriées. — Voyage aux régions équinoxiales du nouveau continent, fait en 1799—1804. Paris, 1816, vol. 1 à 4. in-8.

Ces six vol. coûtent 48 fr. On pourra y joindre les deux premières livraisons de l'Atlas géographique qui coûtent 72 fr.

Humboldt (*Alex. de*). Essai politique sur le royaume de la Nouvelle-Espagne. Paris, 1811. 5 vol. in-8, avec une carte et une coupe, fr. 48.

Voyez pour la grande édition du Voyage de M. Humboldt, la fin de ce Catalogue.

Humboldt (*Alex. de*) und *A.* Bonpland. Reise. Astronomischer Theil, ausgearbeitet von J. Oltmanns. 2 Bde. in-8. Paris, 1810. fr. 50.

Humboldt (*A. de*). De Distributione geographica Plantarum, secundum cœli temperiem et altitudinem montium, Prolegomena. Acced. tabul. æn. Paris. 1817, in-8. fr. 6.

Impostures, usurpations, crimes et vexations tyranniques de Napoléon Buonaparte. Proclamations, discours et lettres de Napoléon Buonaparte, lors de sa campagne d'Égypte. Paris, 1814, in-8. 75 c.

Jansen. Essai sur l'origine de la gravure en bois et en taille-douce, et sur la connoissance des estampes des 15e et 16e siècles, où il est parlé aussi de l'origine des cartes à jouer et cartes géographiques; suivi de recherches sur l'origine du papier de coton et de lin; sur la calligraphie, depuis les plus anciens temps jusqu'à nos jours; sur les miniatures des anciens manuscrits; sur les filigranes des papiers des 14e, 15e et 16e siècles; ainsi que sur l'origine et le premier usage des signatures et des chiffres dans l'art de la typographie. 2 vol. in-8, avec 20 gravures. Paris, 1808. fr. 15. Sur papier grand raisin vélin, satiné, fr. 30.

Jurgensen (*Urb.*). Principes généraux de l'exacte mesure du temps par les horloges. Ouvrage contenant les principes élémentaires de l'art de la mesure du temps par les horloges, la description de plusieurs échappemens, et de deux nouveaux proposés aux artistes par l'auteur; les meilleurs moyens de compensation des effets de la température; trois plans ou calibres de différentes montres; la description d'une pendule astronomique et d'une montre marine projetées par l'auteur, ainsi que la description d'un nouveau thermomètre métallique portatif; avec 19 planches en taille-douce, in-4. Copenhague, 1805. fr. 36.

Koch (*Ch. de*). Sanctio pragmatica Germanorum illustrata. Argent. 1789, in-4. fr. 12.

Koch (*Ch. de*). Tableau des révolutions de l'Europe, depuis le bouleversement de l'Empire romain en Occident jusqu'à nos jours; précédé d'une Introduction sur l'histoire, et orné de 7 cartes géographiques, de tables généalogiques et chronologiques; nouvelle édition, 4 vol. in-8. Paris, 1814. fr. 33. Papier grand raisin vélin, satiné, cartonné, fr. 66.

Le quatrième volume imprimé séparément pour les possesseurs de l'édition de 1807. fr. 8.

Koch (*Ch. de*). Tablettes chronologiques à l'usage des jeunes gens: in-18, Paris, 1810. fr. 1. 25 c.

Koch (*Ch. de*). Tablettes chronologiques. Nouvelle édition. Paris, 1813, in-8. fr. 2.

Koch (*Ch. de*). Tables généalogiques des maisons souveraines du Nord et de l'Est de l'Europe. Ouvrage posthume, publié par *Fr. Schœll.* Première livraison renfermant les Souverains des trois royaumes du Nord. Paris, 1815, in-4. fr. 12. Pap. vélin, fr. 18.

1..

KOCH (*Ch. de*). Histoire abrégée des traités de paix depuis la paix de Westphalie. Ouvrage entièrement refondu et continué jusqu'à nos jours, par M. *Schœll*, conseiller d'ambassade du Roi de Prusse. 10 vol. in-8. 1817. fr. 60.

KELER (*G. L.*). Descriptio graminum in Gallia et Germania. Francof. 1802, in-12. fr. 6.

KRUDENER (*Madame la Baronne de*). Valérie, ou Lettres de Gustave de Linnar à Ernest de G. Troisième édition. 2 vol. in-12. Paris, 1804. fr. 3. 75 c. Papier vélin, fr. 7. 50.

LATREILLE. Considérations sur l'ordre naturel des animaux composant les classes des crustacées, des arachnides et des insectes, avec un tableau méthodique de leurs genres, disposés par familles. Paris, 1810. fr. 6. Pap. vélin, fr. 9.

LEBER (*C.*). Grammaire générale synthétique, ou Développement des principes généraux des langues, considérées dans leur origine, leurs progrès et leur perfection; Méthode nouvelle, mise à la portée des élèves des lycées et des écoles secondaires, in-8. Paris, 1808. fr. 3. Papier vélin, fr. 5.

Livre (le premier) élémentaire, ouvrage propre à occuper agréablement les enfans, et à exercer leur intelligence, et qui peut servir aussi à ceux qui ne savent pas encore lire; orné de 50 figures en taille-douce, in-8. Leipsick, 1803. fr. 15

LOOSJES. Rose et Damète, roman pastoral, en trois livres, traduit du hollandois; grand in-18, pap. vélin, avec vignette. Paris, 1810. fr. 3. 50.

MANSA (*J. L.*). Plans de jardins dans le goût anglois, et Instructions dans l'art de distribuer et planter de petits terrains. Copenhague, 1798. 2 cahiers in-folio. fr. 36.

Cet ouvrage se compose de 24 gravures coloriées, sans autre texte que l'explication de quelques planches.

MEERMAN (*G.*) De l'Invention de l'Imprimerie, ou Analyse de deux ouvrages publiés sur cette matière; suivie d'une notice chronologique et raisonnée des livres avec et sans date, imprimés avant l'année 1501, dans les dix-sept provinces des Pays-Bas; par Ch. Vischer, et augmentée d'environ 200 articles par l'éditeur, avec une planche, in-8. Paris, 1809. fr. 6.

MICHAUX (*A.*). Histoire des chênes de l'Amérique, ou Descriptions et Figures de toutes les espèces et variétés de chênes de l'Amérique septentrionale, considérées sous les rapports de la botanique, de leur culture et de leur usage. Paris, 1801, in-fol. fr. 30. Pap. vélin, fr. 60.

MITFORD, GILLIES, MANNERT et GAST. Histoire de l'ancienne Grèce, jusqu'à la conquête de ce pays par les Romains; d'après les ouvrages de MM. Mitford et Eichstædt, jusqu'à la bataille de Mantinée; de Gillies, jusqu'à la mort d'Alexandre-le-Grand; de Mannert, jusqu'à la bataille d'Ipsus, et de Gast, jusqu'à la prise de Corinthe; ouvrage orné de cartes et de fig. 18 vol. in-18. Paris, 1809 et 1810. fr. 27.

Montfort (*Denys de*). Conchyliogie systématique, et classification méthodique des coquilles, offrant leurs figures, leur arrangement générique et leurs descriptions caractéristiques, leurs noms, ainsi que leur synonymie en plusieurs langues. Ouvrage destiné à faciliter l'étude des coquilles, ainsi que leur disposition dans les cabinets d'histoire naturelle; vol. 1er et 2e. in-8, contenant les coquilles univalves cloisonnées et non cloisonnées. Paris, 1808 et 1809. fr. 28; fig. color. fr. 42. Papier grand raisin, les fig. color. fr. 46; papier vélin, fig. color. fr. 56.

Morelot (*Simon*). Histoire naturelle appliquée à la chimie, aux arts, aux différens genres de l'industrie, et aux besoins personnels de la vie; précédée d'un Rapport de l'université de Leipsick. 2 vol in-8. Paris, 1809. fr. 10.

Muller (*Jean de*). Lettres à ses amis de Bonstetten et Gleim, précédées de la Vie et du Testament de l'auteur. Paris, 1812, in-8. fr. 6.

Nial-Saga, historia Niali et filiorum, lat. reddita cum adjecta chronologia, variis textus islandici lectionibus nec non glossario, etc. Havniæ, 1809, in-4. fr. 24.

Nugent (*M. le Comte de*). Anti-Titus, ou Remarques critiques sur la coiffure des femmes au 19e siècle. Paris, 1813, in-18. fr. 1. 25 c.

Œlsner. Des effets de la religion de Mohammed pendant les trois premiers siècles de sa fondation, sur l'esprit, les mœurs et le gouvernement des peuples chez lesquels cette religion s'est établie; Mémoire qui, sous l'épigraphe : *fatis accede deisque*, a remporté le prix de la classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut de France, le 7 juillet 1809, in-8. Paris, 1810. fr. 4; pap. vélin, fr. 7.

Oltmanns (*Jabbo*). Untersuchungen über die Geographie des neuen Continents, gegründet auf die astronomischen Beobachtungen und barometrischen Messungen *Al. von Humboldt* und anderer Reisenden, 2 vol. in-8. fr. 50.

C'est l'ouvrage indiqué ci-dessus, sous le nom de M. de Humboldt.

Pallas (*P. S.*). Illustrationes plantarum imperfecte vel nondum cognitarum, cum centuria iconum. Lips., 1805, in-fol. fr. 120.

Le nombre des planches n'est que de 59.

Perin (*Madame de*), née *baronne de Vogelsang*. La Dame Grise, ou Histoire de la Maison de Beauchamp. Paris, 1816, in-12. fr. 3. 50 c.

Philostrati Heroica. Ad fidem codicum manuscriptorum novem recensuit, scholia græca adnotationesque suas addidit *J. F. Boissonnade*. Paris, 1806, in-8. fr. 13. 50 c.

Pissot (*N. L.*). Cérémonial de la cour de France, ou Description historique de ses grandes dignités, charges et titres d'honneurs; contenant l'origine de leur création, les divers changemens arrivés dans leurs offices, leurs préséances, préroga-

tives, fonctions et marques d'honneur; suivi de la Description des cérémonies du sacre et couronnement de Louis XVI, et du festin royal. Paris, 1816, in-18. fr. 2.

Poiteau (A.). et P. Turpin. Flore parisienne, contenant la description des plantes qui croissent naturellement dans les environs de Paris; ouvrage orné de figures, et disposé suivant le système sexuel; livraisons 1-7, in-folio, grand colombier vélin, dont on n'a tiré que douze épreuves, avec figures en couleur, fr. 336; in-folio, papier grand jésus vélin, fig. en couleur, fr. 175; in-4, papier grand jésus fin, figures noires, fr. 63.

Pottier (F. G.). Commentaire nouveau, critique et exégétique sur le premier livre de l'Institution de l'orateur de Quintilien. Paris, 1813, in-12. fr. 4.

Ptolémée (Claude). Composition mathématique, traduite, pour la première fois, du grec en françois, sur les manuscrits originaux de la bibliothèque du Roi, par M. *Halma*, et suivie de notes de M. *Delambre*. Paris, 1813. 2 vol. in-4. fr. 100.

Quatremère (Et.). Mémoires géographiques et historiques sur l'Égypte et sur quelques contrées voisines, recueillis et extraits des manuscrits coptes, arabes, etc. de la Bibliothèque royale, 2 vol. in-8. Paris, 1811. fr. 12; pap. vélin, fr. 18.

Quatremère (Et.). Observations sur quelques points de la géographie de l'Égypte, pour servir de supplément aux mémoires historiques et geographiques sur l'Égypte et sur quelques contrées voisines. Paris, 1812. fr. 1. 50 c.

Cet ouvrage fait suite au précédent.

Rechberg (M. le comte de). Les Peuples de Russie, ou Description des mœurs, usages et costumes des diverses nations de l'empire de Russie, accompagnée de fig. color. Paris, 1812, 2 vol. in-fol. fr. 720.

Relation du voyage de S. A. R. le duc d'Angoulême, depuis son arrivée à Saint-Jean-de-Luz jusqu'à son entrée à Paris. Paris, 1814, in-8. fr. 1.

Risso (A.). Ichthyologie, ou Histoire naturelle des poissons du département des Alpes maritimes. Paris, 1812, in-8. avec fig. fr. 11; les figures coloriées, fr. 16; pap. vélin, fig. coloriées, fr. 24.

Risso (A.). Histoire naturelle des Crustacés des environs de Nice, avec gravures. Paris, 1816, in-8. fr. 5.

Salverte (Eusèbe de). De la Civilisation, depuis les premiers temps historiques jusqu'à la fin du 18e. siècle (Introduction). Paris, 1813, in-8. fr. 4.

Sarrasin (Ad. de). Le Caravansérail, ou Recueil de contes orientaux; ouvrage traduit sur un manuscrit persan. Paris, 1811, 3 vol. in-18. fr. 6.

Sarrazin (Ad. de). Contes nouveaux, et nouvelles Nouvelles. Paris, 1813, 4 vol. in-18. fr. 7. 50 c.

Saxe (la) et la Prusse, et la Prusse et la Saxe, ou le véritable *Suum Cuique*. Paris, 1815, in-8. fr. 1. 50 c.

Schlegel (*A. G. de*). Mariæ Krœnung und die Wunder des heil. Dominicus nach Joh, v, Fiesole in 15 Blaettern gezeichnet u, herausgegeben von *W. Ternite*, gestochen von C. Forsell. Nebst einer Nachricht von dem Mahler und Beschreibung des Gemæhldes. Paris, 1817, in-fol. fr. 30.

Schoell (*Fr.*). Répertoire de littérature ancienne; nouvelle édition entièrement refondue, 2 vol. in-8. (*Sous presse*).

Schoell (*Fr.*) Précis de la révolution françoise et des guerres que la France a soutenues depuis cet événement jusqu'en l'année 1810, in-18; seconde édition. Paris, 1810. fr. 1. 50. c.

Schoell (*Fr.*) Description de Rome ancienne, d'après Ligorius, Donati, Nardini, Adler, et des voyageurs modernes; avec un plan de Rome et une gravure coloriée. Paris, 1811, in-18. fr. 3; pap. vélin, fr. 4. 50 c.

Schoell (*Fr.*). Élémens de Chronologie historique. Paris, 1812, 2 vol. in-18. fr. 4.

Schoell (*Fr.*). Tableau des peuples qui habitent l'Europe, classés d'après les langues qu'ils parlent, et Tableau des religions qu'ils professent; nouvelle édition entièrement refondue, et augmentée d'un supplément et d'une carte de l'Europe. Paris, 1812, in-8. fr. 6.

Schoell, (*Fr.*). Table systématique de l'histoire de la Grèce, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la bataille de Chéronée. Paris, 1813, in-8. fr. 1. 50 c.

Schoell (*Fr.*). Histoire abrégée de la Littérature grecque, depuis son origine jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs. Paris, 1813, 2 vol. in-8. fr. 12.

Schoell (*Fr.*). Histoire abregée de la littérature romaine. Paris, 1815, 4 vol. in-8. fr. 24; pap. vél. fr. 36.

Schoell (*Fr.*). Recueil de pièces officielles destinées à détromper les François sur les événemens qui se sont passés depuis quelques années. Paris, 1814—1816; 9 vol. in-8., avec le portrait de Moreau, et le plan de la bataille de Leipsick. fr. 60. 55 c.

Schoell (*Fr.*). Congrès de Vienne. Recueil de pièces officielles relatives à cette assemblée, des déclarations qu'elle a publiées, des protocoles de ses délibérations et des principaux mémoires qui lui ont été présentés; le tout rangé par ordre chronologique. Paris, 1816. 5 vol. in-8. fr. 25.

Schoell (*Fr.*). Détails sur les derniers momens du général Moreau, avec le portrait de Moreau, fait après sa mort, in-4. fig. avant la lettre, fr. 3; in-8. fig. avec la lettre, fr. 1. 50 c.

Schoell (*Fr.*). Histoire abrégée des Traités de paix, etc. *Voyez* ci-dessus Koch.

Sœmerring (*S. Th.*). Tabula sceleti feminini, junct. descript. Francf. 1797. in-fol. réal, pap. vél. sat. fr. 5.

Sœmerring (*S. Th.*). Icones embryonum humanorum. Francf. 1799, gr. in-fol. pap. vél. sat. fr. 22.

SŒMMERRING (*S. Th.*). De corporis humani fabrica. 6 vol. in-8. Francf. fr. 32.

SŒMMERRING (*S. Th.*). Icones oculi humani. Francf. 1804. in-fol. pap. jésus-vélin sat. avec 16 planches noires et en coul. fr. 75.

SŒMMERRING (*S. Th.*). Icones organi auditus humani. Francf. 1806. in-fol. pap. jésus vélin satiné, avec 9 planch. fr. 32.

SŒMMERRING (*S. Th.*). Icones organorum humanorum gustus et vocis. Francf. 1808, in-fol. jésus vélin satiné, avec 4 planches, fr. 20.

SŒMMERRING (*S. Th.*). Icones organi humani olfactus. Francf. 1810, in-fol. pap. Jésus-vélin sat., avec 9 planches, fr. 32.

SOUZA (*Madame la comtesse de*). Eugénie et Mathilde, ou Mémoire de la famille du comte de Revel; par l'auteur d'Adèle de Senange. Paris, 1811, 3 vol. in-12. fr. 7. 50 c.

Voyez la suite de ce roman sous le nom de madame Blesenski.

STROMBECK (*Fr. Ch. baron de*). Histoire de la guérison d'une jeune personne par le magnétisme animal, produit par la nature elle-même, traduit de l'allemand. Paris, 1814, in-8. fr. 3.

TIBULL. Metrisch übersetzt von Koreff, in-4. Paris, 1810. fr. 7.

TERENTI (PUBLI.). Comœdiæ VI, ad fidem optimarum editionum recensitæ a *Ph. R. Brunck*. Basil. 1807, in-4. rel. fr. 48.

Traité de Paix signé à Paris le 30 mai 1814, et Traités et Conventions signés dans la même ville, le 20 novembre 1815, in-8. fr. 1. 75 c.

VARNHAGEN D'ENSE. Hambourg avant le maréchal Davoust, ou récit de ce qui s'est passé à Hambourg en 1813, depuis la sortie des François jusqu'à leur rentrée. Paris, 1814, in-8. fr. 2.

WIELAND *et le baron de* RAMDOHR. Contes, traduits de l'allemand; suivis de deux Contes russes, et d'une Anecdote historique. Paris, 1813, 2 vol. in-12. fr. 4. 50 c.

WYTTENBACH (*mad.*), née GALIEN. Théagene. Paris, 1815. in-12. fr. 1. 50 c.

WYTTENBACH (*mad.*), née GALIEN. Banquet de Léontis. Paris, 1817, in-12.

ZOPF (*Ph.*). Précis d'histoire universelle, politique, ecclésiastique et littéraire, depuis la création du monde jusqu'à la paix de Schœnbrunn; traduit de l'allemand, d'après la 20e. édition : continué sur un plan plus étendu, et augmenté d'une Histoire de la révolution françoise; suivi de deux Mémoires sur les différens peuples de l'Europe, et sur les religions qu'ils professent; 5 vol. in-12. Paris, 1810, fr. 16; papier vélin, fr. 24.

VOYAGE DE M. DE HUMBOLDT.

GRANDE ÉDITION.

1re *Division.* Voyage aux régions équinoxiales du nouveau Continent, fait en 1799 — 1804, par Al. de Humboldt, et A. Bonpland, rédigé par *Alex. Humboldt*, avec deux atlas qui renferment, l'un, les vues des Cordillières et les monumens des peuples indigènes de l'Amérique, et l'autre, des cartes géographiques, 4 vol. in-4, et 3 in-fol.

Il en a paru la première et seconde livraison du texte et de l'Atlas géographique; prix, fr. 120 sur papier fin, fr. 144 sur papier vélin.

L'Atlas pittoresque relaté sur le frontispice est complet; il porte le titre suivant :

Vues des Codillières et Monumens des peuples indigènes de l'Amérique, pour accompagner la relation historique du voyage de MM. *de Humboldt* et *Bonpland*. 2 vol. in-fol., papier grand colombier vélin, figures avec la lettre, pour accompagner les exemplaires du Voyage sur papier fin, fr. 504; et avec fig. avant la lettre, pour être joints aux exemplaires du Voyage sur papier vélin, fr. 756.

2e *Division.* Recueil d'observations de zoologie et d'anatomie comparée, faites dans un voyage aux Tropiques, dans les années de 1799 à 1804; 2 vol. in-4., ornés de planches, dont plusieurs en couleurs. Il en a paru 9 livraisons; savoir:

Livraisons 1 à 7, formant le premier vol. sur pap. fin. fr. 126; et sur pap. vélin, fr. 172.

Livraison 8 et 9, sur pap. fin, fr. 50; sur pap. vél. fr. 60.

3e *Division.* Essai politique sur le royaume de la Nouvelle-Espagne, ouvrage qui présente des recherches sur la géographie du Mexique, sur l'étendue de sa surface, et la division politique en intendances, sur l'aspect physique du sol, sur sa population actuelle, l'état de l'agriculture, de l'industrie manufacturière et du commerce; sur les canaux qui pourroient réunir la mer des Antilles au grand Océan, sur les revenus de la couronne, la quantité de métaux qui a reflué du Mexique en Europe et en Asie, depuis la découverte du nouveau Continent, et sur la défense militaire de la Nouvelle-Espagne. 2 vol. in-4., avec un atlas physique et géographique, fondé sur des observations astronomiques, des mesures trigonométriques et des nivellemens barométriques, in-fol. Paris, 1811; texte et atlas pap. vélin, fr. 380; texte pap. ordin. atlas pap. vélin, fr. 306.

4e *Division.* Recueil d'observations astronomiques, d'opérations trigonométriques et de mesures barométriques, faites

pendant le cours d'un voyage aux régions équinoxiales du nouveau continent, depuis 1799 jusqu'en 1804, rédigées et calculées d'après les tables les plus exactes; par *Jabbo Oltmanns*. Ouvrage auquel on a joint des recherches historiques sur la position de plusieurs points importans pour les navigateurs et pour les géographes. 2 vol. in-4, pap. grand Jésus fin, fr. 192; pap. vélin, fr. 352.

5e *Division*. Physique générale, et géologie, in-4. (*Sous presse*).

6e *Division*. Partie botanique. Cette division se subdivise en trois parties; savoir :

1re *Subdivision*. Plantes équinoxiales recueillies au Mexique, dans l'île de Cuba, dans les provinces de Caracas, de Cumana et de Barcelonne, aux Andes de la Nouvelle-Grenade, du Quito et du Pérou, et sur les bords du Rio-Négro, de l'Orénoque et de la rivière des Amazones; ouvrage rédigé par *A. Bonpland*. 2 vol. in-fol. sur papier grand Jésus vélin, fr. 522; et sur papier grand colombier vélin, pour faire pendant aux Atlas des autres divisions, fr. 880.

2e *Subdivision*. Monographie des Melastomes et autres genres du même ordre, recueillis et dirigés par *A. Bonpland*. Livraisons 1 à 19, in-fol., ornées chacune de 5 planches imprimées en couleur, papier grand Jésus vélin, fr. 684; pap. grand colombier (dont on n'a tiré que 25 exemplaires), fr. 1140.

Il en paroîtra encore 3 livraisons.

3e *Subdivision*. Nova genera et species plantarum quas in peregrinatione ad plagam æquinoctialem orbis novi collegerunt, descripserunt, partim adumbraverunt *A. Bonpland*, et *A. de Humboldt*, e schedis autographis Amati Bonplandi in ordinem digessit *C. S. Kunth*.

Il en a paru : 1°. le premier volume in-fol. pap. grand Jésus vélin, avec 97 planches, pour faire suite aux Plantes équinoxiales, fr. 400; fig. coloriées, pour faire suite aux Melastomes, fr. 720.

Papier grand colombier vélin, fig. color., fr. 800,

In-4. fig. en noir, fr. 137.

2° La première livraison du 2e vol. in-fol., fig. noires, fr. 100; fig. color. fr. 180

Papier grand colombier vélin, fig. color. fr. 200.

In-4. fig. en noir, fr. 36.